



Entreprises

N°02 07/2025 - ANALYSES

Un portrait chiffré des entreprises au Luxembourg

Edition 2025

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication
Tom Haas

Date de clôture statistique :
16/06/25
ISSN 2658963X

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Auteurs

Lucia Gargano
Catherine Vermeersch
Georges Zangerlé
Laurent Bley
Marica Messina
Héctor Candelas
Leila Deshayes
Patricia Gonzalez
Thibaut Di Fabio
Marc Toisul
Maxime Delahaut

Réalisation graphique

Kathrin Tillmann
Benjamin Bagot
Delia Controguerra

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

Disclaimer

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres publiés sont ceux disponibles au moment de la rédaction de la présente publication. Ils peuvent être sujet à révision et différer de ceux régulièrement mis à jour sur le portail du STATEC.

STATEC

Institut national de la statistique et des études économiques

Bâtiment Twist
12, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux

T +352 247 84219
F +352 46 42 89
E info@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

Tous les tableaux statistiques présents dans cette publication sont téléchargeables sur le Portail des statistiques

TABLE DES MATIÈRES

LES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG : UNE SÉLECTION D'INDICATEURS	6	COMMERCE EXTÉRIEUR	38
		11. Comment a évolué la part de l'énergie dans la valeur totale des importations depuis 2015 ?	39
DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES : ECONOMIE MARCHANDE	10	12. Quelle est la part des produits high-tech dans les importations totales de marchandises ?	41
1. Quelles sont les branches de l'économie marchande luxembourgeoise et combien de salariés occupent-elles en 2022 ?	11	13. D'où sont importés les produits high-tech ?	43
2. Comment ont évolué les effectifs et le nombre d'entreprises à forte croissance entre 2021 et 2022 ?	13	CONSTRUCTION ET LOGEMENT	45
		14. Comment a évolué la surface totale des bâtiments résidentiels selon la région ?	46
STATISTIQUES STRUCTURELLES SUR LES ENTREPRISES : ÉCONOMIE MARCHANDE NON FINANCIÈRE	16	TRANSPORT	49
3. Comment ont évolué les boulangeries et pâtisseries sur les 10 dernières années ?	17	15. Comment ont évolué les immatriculations de voitures selon le type de carburant ?	50
4. La productivité des boulangeries-pâtisseries du Luxembourg est-elle en déclin ?	20	16. Où vont les marchandises des camions chargés au Luxembourg ?	52
		17. D'où viennent les marchandises des camions déchargés au Luxembourg ?	53
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	23	CENTRALE DES BILANS	55
5. Quelles entreprises ont bénéficié de soutiens financiers publics ?	24	18. Combien de comptes annuels structurés sont déposés au Luxembourg par les entreprises et lesquels sont disponibles au public ?	56
6. Comment a évolué l'intensité de R&D au Luxembourg ?	26	19. Utiliser les comptes annuels structures et publics des entreprises luxembourgeoises pour établir des indicateurs de suivi de leur santé financière ?	58
7. Quelle est la proportion des chercheuses dans le domaine de la recherche et du développement ?	28	20. Un benchmark européen avec les données des entreprises luxembourgeoises ?	61
USAGE DES TIC PAR LES ENTREPRISES	30		
8. Comment a évolué le recours à l'IA au sein des entreprises ?	31		
9. Pour quels motifs les entreprises intéressées par l'IA y ont finalement renoncé ?	34		
10. Quelles sont les solutions IA privilégiées par les entreprises ?	36		



Avant-propos

Cette publication a pour vocation d'offrir au lecteur un panorama chiffré des entreprises au Luxembourg ainsi qu'un aperçu des statistiques officielles sur les entreprises, établies par le STATEC.

En introduction, elle propose une mise à jour synthétique de l'évolution d'une sélection d'indicateurs statistiques clés, déjà recensés dans les éditions précédentes. Ces indicateurs ont pour vocation d'offrir une vue d'ensemble de la situation économique, afin de susciter une première analyse de la part d'un lecteur attentif et curieux. Les développements approfondis sont présentés dans les sections suivantes de la publication.

Le présent document s'articule autour de plusieurs questions centrales : quelles sont les branches d'activité de notre économie ? Combien de personnes y travaillent ? Comment ont évolué les effectifs et le nombre d'entreprises à forte croissance entre 2021 et 2022 ?

Il examine également l'évolution, dans le temps, des effectifs et du nombre des boulangeries-pâtisseries, ainsi que leur productivité comparativement aux pays voisins.

S'agissant des données les plus récentes, le STATEC analyse plusieurs thématiques : la part des différentes sources d'énergie et des produits high-tech dans les importations totales du Luxembourg, les pays d'origine de ces produits, l'évolution de la surface totale des bâtiments résidentiels dans les régions luxembourgeoises, les immatriculations de véhicules selon le type de carburant, ainsi que le transport routier international de marchandises.

L'étude s'intéresse également à l'accès des entreprises aux aides financières publiques, à l'intensité de la recherche et développement (R&D) sur le territoire national, en mettant en lumière la présence des femmes chercheuses.

En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, l'analyse porte sur la part d'entreprises ayant recours à au moins une technologie d'intelligence artificielle, les solutions adoptées en priorité, ainsi que les motifs d'abandon éventuel de certaines technologies.

Enfin, pour le public plus averti, souhaitant mener lui-même des analyses de données, un éclairage est proposé sur la disponibilité effective des comptes annuels déposés par les entreprises luxembourgeoises auprès de la Centrale des bilans, gérée par le STATEC. Une réflexion est également menée sur le potentiel d'exploitation de ces données dans une optique d'évaluation d'indicateurs de santé financière des entreprises, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne.

Chaque question-réponse est structurée de manière à présenter une synthèse claire, soit sous forme graphique, soit sous forme classique. L'essentiel du message est ensuite développé plus en détail dans le corps du texte. Pour les lecteurs souhaitant approfondir certains sujets, des références vers des sources complémentaires sont fournies, notamment les tableaux statistiques publiés sur le portail des statistiques du Luxembourg, ou encore sur les sites européens.

Bonne lecture !

Les entreprises au Luxembourg :

Une sélection d'indicateurs



		2018	5 années	2022	Min	Max	Var. annuelle*
Economie marchande (NACE rév. 2 : de B à S, excepté O, K64.2 et K64.3)							
Entreprises	milliers d'entreprises	39.9		45.0	39.9	45.0	2.5%
Nombre de créations d'entreprises	milliers d'entreprises	3.5		4.7	3.2	4.7	6.2%
Nombre de disparitions d'entreprises	milliers d'entreprises	2.7		3.2	2.7	3.2	3.3%
Nombre de créations d'entreprises nettes	milliers d'entreprises	0.8		1.5	0.4	1.5	14.3%
Taux de création	% du nb total d'entreprises	8.8		10.5	7.8	10.5	3.6%
Taux de cessation	% du nb total d'entreprises	6.8		7.1	6.8	7.3	0.9%
Taux de création net	% du nb total d'entreprises	2.0		3.4	1.0	3.4	11.2%

Economie marchande non financière (NACE rév. 2 : de B à N et S95, excepté K)							
Entreprises	milliers d'entreprises	34.3		39.2	34.3	39.2	2.7%
Chiffre d'affaires (y c. redevances)	milliards EUR	196.0		242.5	171.7	242.5	4.4%
Production	milliards EUR	81.2		115.6	81.2	115.6	7.3%
Taux de valeur ajoutée	en %	13.6		13.3	13.3	16.5	-0.5%
Dépenses de personnel	milliards EUR	15.4		19.4	15.4	19.4	4.8%
Taux d'EBE	en %	5.8		5.3	5.3	7.0	-1.7%
Investissements bruts corporels	milliards EUR	4.1		5.1	4.1	5.4	4.3%
Personnes occupées	milliers de personnes	286.3		311.8	286.3	311.8	1.7%
Productivité apparente du travail	milliers EUR / personne	93.2		103.4	92.2	103.4	2.1%
Coût moyen du personnel	milliers EUR / personne	55.6		63.8	55.6	63.8	2.8%
Productivité apparente du travail ajustée des salaires		1.7		1.6	1.6	1.7	-0.7%

Ad (*) Taux de variation annuelle moyen

		2018	5 années	2022	Min	Max	Var. annuelle*
Economie marchande non financière sous contrôle étranger							
Part des entreprises sous contrôle étranger	en %	30.4		28.9	28.9	30.5	-1.0%
Entreprises sous contrôle étranger	milliers d'entreprises	10.4		11.8	10.4	11.8	2.5%
Personnes occupées sous contrôle étranger	milliers de personnes	116.0		133.1	116.0	133.1	2.8%
Valeur ajoutée aux coûts des facteurs sous contrôle étranger	milliards EUR	11.7		13.1	11.7	13.1	2.2%
Investissements directs étrangers (NACE rév.2 : de A à U)							
Investissements directs étrangers sortants	milliards EUR	4050.1		3844.8	3790.8	4050.1	-1.0%
Investissements directs étrangers entrants	milliards EUR	3323.3		2950.4	2950.4	3323.3	-2.4%
Recherche, développement et innovation : entreprises occupant au moins 10 personnes occupées (NACE rév.2 : de B à E, G46, H, J, K et de M71 à M73)							
Dépenses de R&D	millions EUR	375.1		399.1	352.8	400.8	1.2%
Personnel de R&D	milliers de ETP	3.1		3.3	2.9	3.3	1.1%
Taux d'entreprises innovantes (2014-2022)	en %	65.1		48.8	45.9	65.1	-8.4%

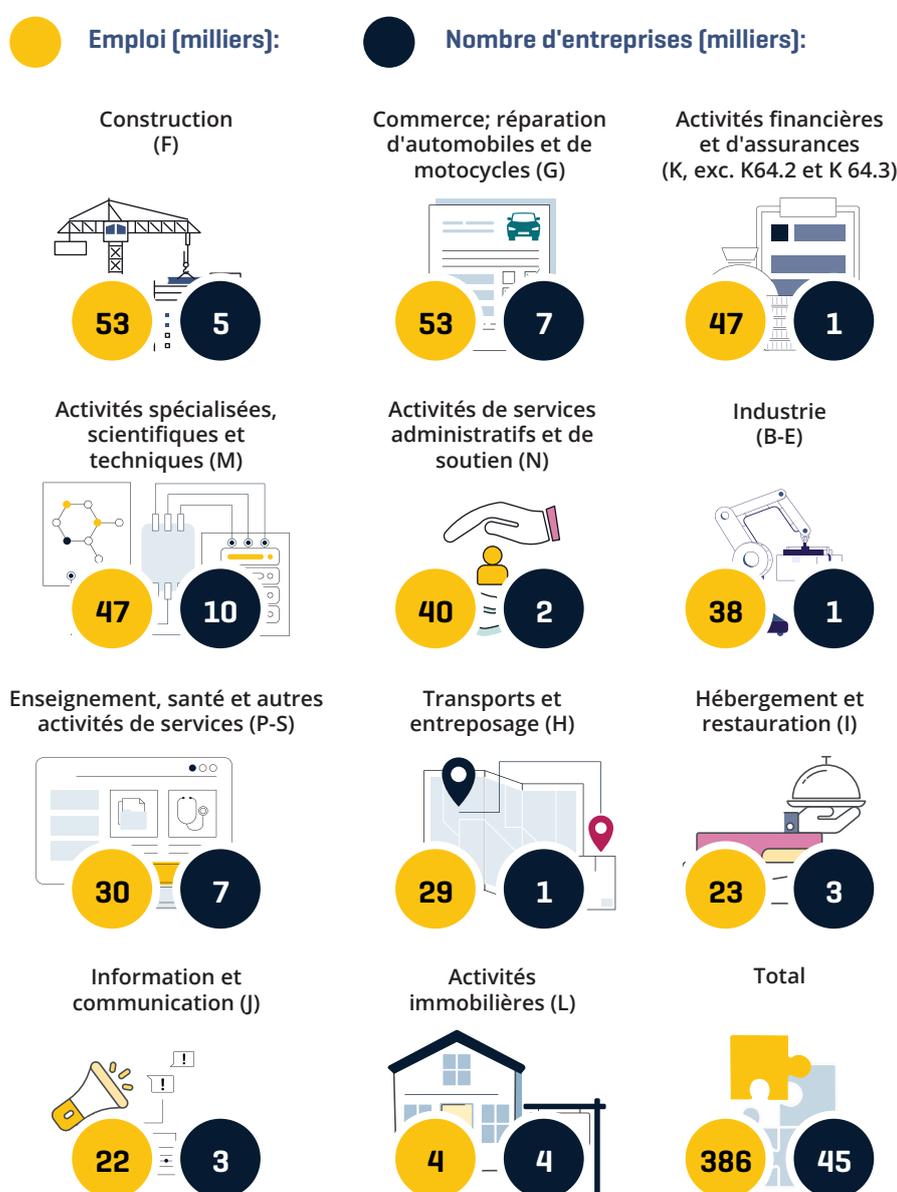
Ad (*) Taux de variation annuelle moyen

		2020	5 années	2024	Min	Max	Var. annuelle*
Tourisme							
Etablissements d'hébergement	unités	301		318	301	318.0	1.1%
Arrivées annuelles	millions de personnes	0.6		1.5	0.6	1.5	19.8%
Nuitées annuelles	millions de personnes	1.7		3.6	1.7	3.6	16.5%
Transports							
Transport aérien de passagers	millions de personnes	4.4		5.2	1.4	5.2	3.4%
Transport par rail de passagers	millions de personnes	14.5		31.3	14.5	31.3	16.6%
Transport aérien de fret et poste	milliers de tonnes	905.4		825.8	795.1	1088.5	-1.8%
Transport par rail de marchandises	millions de tonnes taxées	3.6		3.1	3.1	3.7	-3.3%
Transport routier national de marchandises	millions de tonnes	19.3		17.7	17.7	20.2	-1.8%
Transport routier international de marchandises	millions de tonnes	25.6		28.1	25.6	30.1	1.8%
Commerce extérieur							
Valeur des exportations de biens	milliards EUR	12.1		14.7	12.1	16.3	5.0%
Valeur des importations de biens	milliards EUR	18.5		23.6	18.5	25.8	6.2%
Balance commerciale	milliards EUR	-6.4		-8.8	-9.6	-6.4	8.4%

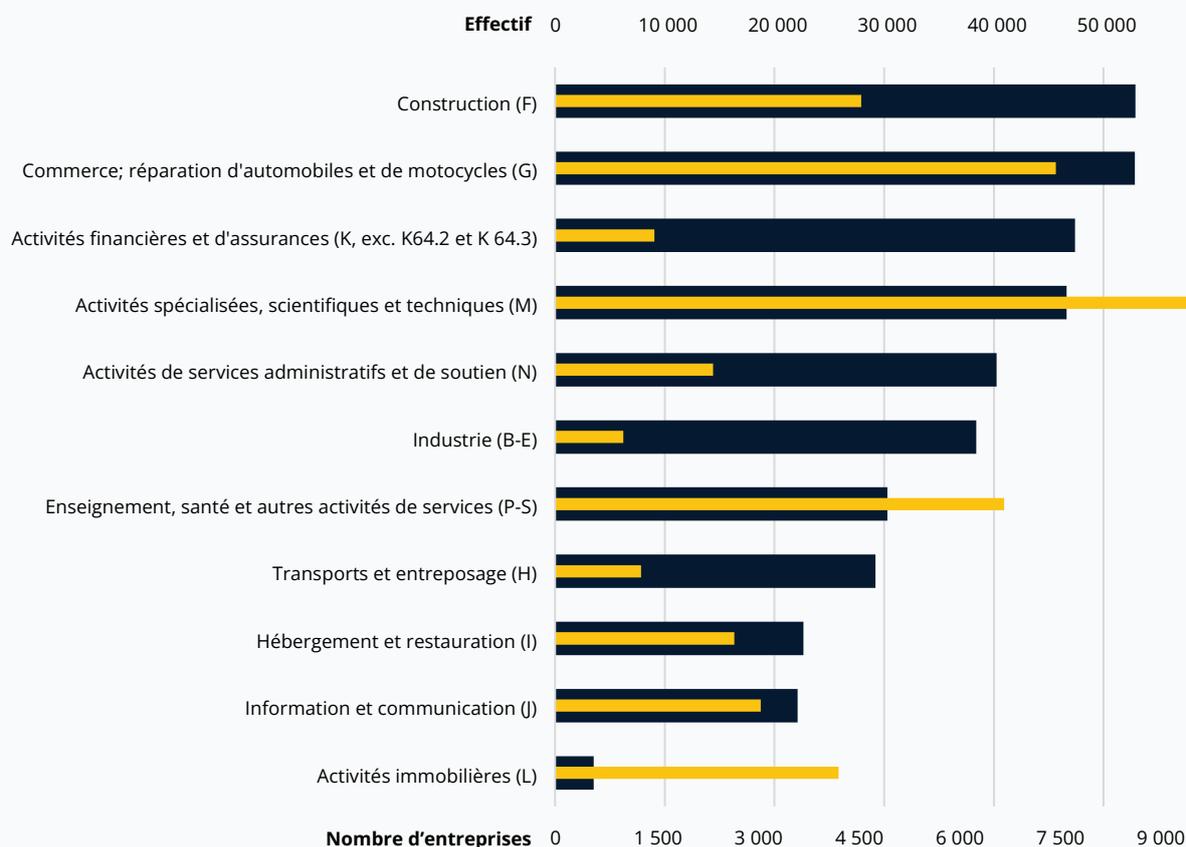
Ad (*) Taux de variation annuelle moyen

Démographie des entreprises : Economie marchande

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES



1 Quelles sont les branches de l'économie marchande luxembourgeoise et combien de salariés occupent-elles en 2022 ?



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2022

Set de données en ligne :

[D1300](#), Population des entreprises actives par branche

[bd_size](#), Démographie des entreprises par classe de taille et par Nace Rév.2, 2021

En 2022, l'économie marchande du Luxembourg compte près de 45 000 entreprises actives, employant plus de 386 000 salariés. Selon la classification des entreprises suivant la nomenclature européenne des activités économiques (NACE), la construction affiche l'emploi le plus élevé (52 913 salariés), suivi du commerce (52 849 salariés) et les activités financières et d'assurances (47 396 salariés). On trouve le plus grand nombre d'entreprises dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (10 171 entreprises). Celles-ci regroupent une variété d'activités telles que les services comptables, d'architecture ou d'ingénierie, pour n'en citer que quelques-unes, et se positionnent à la 4^{ème} place en termes d'emploi (46 626 salariés). Les activités de services administratifs et de soutien, avec un total de 2 357 entreprises, ne représentent que 5.2% de la population des entreprises actives, mais, avec plus de 10% de l'emploi salarié total, se classent parmi les cinq principales branches d'activité dominant le marché de l'emploi, suivies de près par l'industrie.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Dans le système statistique européen, l'**entreprise** est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (Cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) N° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. A noter que l'unité légale réfère aux personnes physiques et morales, et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte).

Une entreprise est considérée comme « **active** pendant la période de référence si, au cours de ladite période, elle a soit réalisé un chiffre d'affaires net positif, soit produit des extrants, soit employé des salariés, soit effectué des investissements » (Cf. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1197 DE LA COMMISSION du 30 juillet 2020, page 89 Annexe IV, II.A.3)

Le **nombre de salariés** est défini comme étant le nombre de personnes embauchées par l'unité statistique pour lui fournir des services sur une base régulière, en contrepartie d'avantages, les services en question n'étant pas fournis dans le cadre d'une activité indépendante. Par souci de clarté, les apprentis, s'ils sont engagés dans ces conditions, sont considérés comme des salariés (Cf. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1197 DE LA COMMISSION du 30 juillet 2020, page 93 Annexe IV, II.B.5).

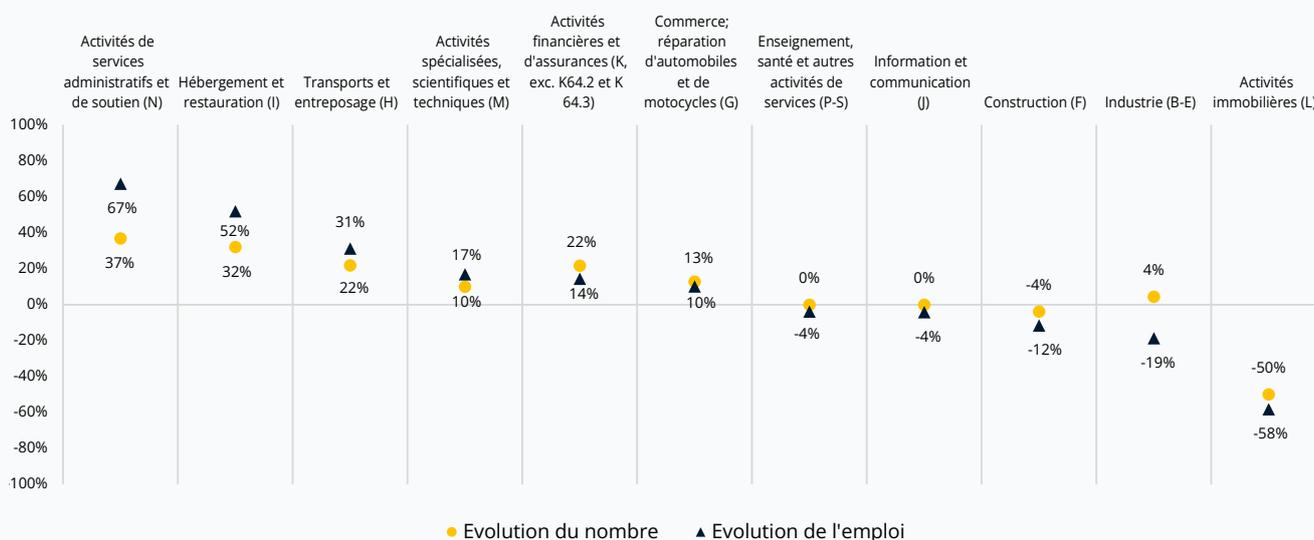
La **NACE** est une nomenclature hiérarchique des activités économiques. Les indicateurs relatifs à la démographie des entreprises sont établis pour les activités relevant des sections B à N et P à S de la NACE Rév.2, à l'exclusion des rubriques K64.2 et K64.3. Les sections B à E de la NACE correspondent à l'industrie, la section F à la construction, la section G au commerce et les sections H à S (hors O) aux services.

Les **activités qui ne sont pas incluses** dans le tableau sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (section A), l'administration publique (section O), les activités des ménages et extra territoriales (sections T et U), les activités des sociétés holding (groupe K64.2) et fonds de placement et entités financières similaires (groupe K64.3). Ces deux dernières (K64.2 et K64.3) sont exclues de tous les agrégats supérieurs (division 64, section K, services (H à S, hors O) et de l'économie totale (B à S, hors O).

Les données sur les entreprises actives sont disponibles sous le thème « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

2. Comment ont évolué les effectifs et le nombre d'entreprises à forte croissance entre 2021 et 2022 ?

Evolution des effectifs et du nombre d'entreprises luxembourgeoises à forte croissance (2021-2022)



Source : STATEC, Démographie des entreprises, 2022

Set de données en ligne :

[bd_hg](#), Entreprises à forte croissance et emploi connexe par activité de la NACE Rév. 2

Les secteurs qui recrutent le plus : un moteur pour l'emploi

Entre 2021 et 2022, certains secteurs se démarquent clairement par leur dynamisme en matière de création d'emplois. En tête de peloton on retrouve :

- les services administratifs et de soutien ;
- l'hébergement-restauration ;
- le transport et l'entreposage ;
- ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Ces quatre domaines connaissent une progression de l'emploi bien plus rapide que celle du nombre d'entreprises. À eux seuls, ils totalisent près de 4 000 nouveaux emplois.

Des créations d'entreprises sans dynamique forte de l'emploi

Les secteurs de la finance-assurance et du commerce voient leur nombre d'entreprises augmenter, mais cette dynamique ne se traduit pas de façon aussi marquée sur le plan de l'emploi. Ils contribuent néanmoins à la création de plus de 1 000 emplois salariés.

Des secteurs en perte de vitesse

D'autres domaines peinent à suivre : l'enseignement, la santé, les activités de services divers, ainsi que le secteur de l'information et de la communication, enregistrent une baisse de l'emploi.

Un recul marqué dans certains secteurs emblématiques

Les activités immobilières, la construction et l'industrie sont les plus touchées, avec un recul conjoint du nombre d'entreprises et des emplois. Résultat : une perte de 1 300 postes parmi les entreprises à forte croissance.

Un bilan global malgré tout positif

Malgré ces disparités, les entreprises à forte croissance ont permis la création de plus de 3 400 postes entre 2021 et 2022.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Dans le système statistique européen, l'**entreprise** est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) N° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. A noter que l'unité légale réfère aux personnes physiques et morales, et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte).

Pour une année de référence donnée, la définition des **entreprises à forte croissance** inclut toutes les entreprises qui étaient a) actives mais b) non nées 3 ans avant l'année de référence, c) employaient au moins 10 salariés 3 ans avant l'année de référence et d) affichent une croissance annualisée moyenne des salariés supérieure à 10 % au cours de la période de 3 ans précédant l'année de référence. La raison d'être de l'exclusion des entreprises, qui sont nées en $t - 3$ est de s'assurer que toutes les entreprises de la population ont la même période d'activité moyenne pour chaque année considérée pour la période de croissance. Pour les entreprises nouvellement créées, la durée moyenne d'activité au cours de la première année d'activité varie en fonction du mois au cours duquel elles ont été créées.

Le **nombre de salariés** est défini comme étant le nombre de personnes embauchées par l'unité statistique pour lui fournir des services sur une base régulière, en contrepartie d'avantages, les services en question n'étant pas fournis dans le cadre d'une activité indépendante. Par souci de clarté, les apprentis, s'ils sont engagés dans ces conditions, sont considérés comme des salariés (cf. RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1197 DE LA COMMISSION du 30 juillet 2020, page 93 Annexe IV, II.B.5).

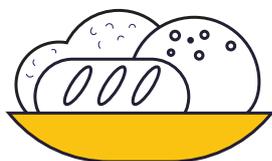
La **NACE** est une nomenclature hiérarchique des activités économiques. Les indicateurs relatifs à la démographie des entreprises sont établis pour les activités relevant des sections B à N et P à S de la NACE Rév.2, à l'exclusion des rubriques K64.2 et K64.3. Les sections B à E de la NACE correspondent à l'industrie, la section F à la construction, la section G au commerce et les sections H à S (hors O) aux services.

Les **activités qui ne sont pas incluses** dans le tableau sont l'agriculture, la sylviculture et la pêche (section A), l'administration publique (section O), les activités des ménages et extra territoriales (sections T et U), les activités des sociétés holding (groupe K64.2) et fonds de placement et entités financières similaires (groupe K64.3). Ces deux dernières (K64.2 et K64.3) sont exclues de tous les agrégats supérieurs (division 64, section K, services (H à S, hors O) et de l'économie totale (B à S, hors O).

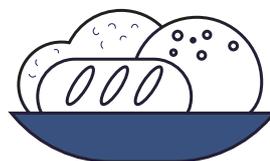
Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Statistiques structurelles sur les entreprises : Économie marchande non financière

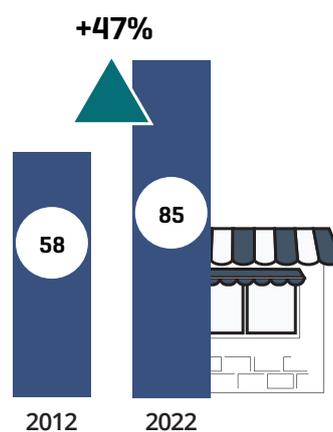
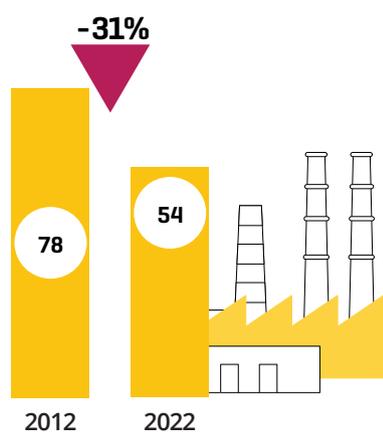
FABRIQUES DE PAIN



COMMERCES DE PAIN



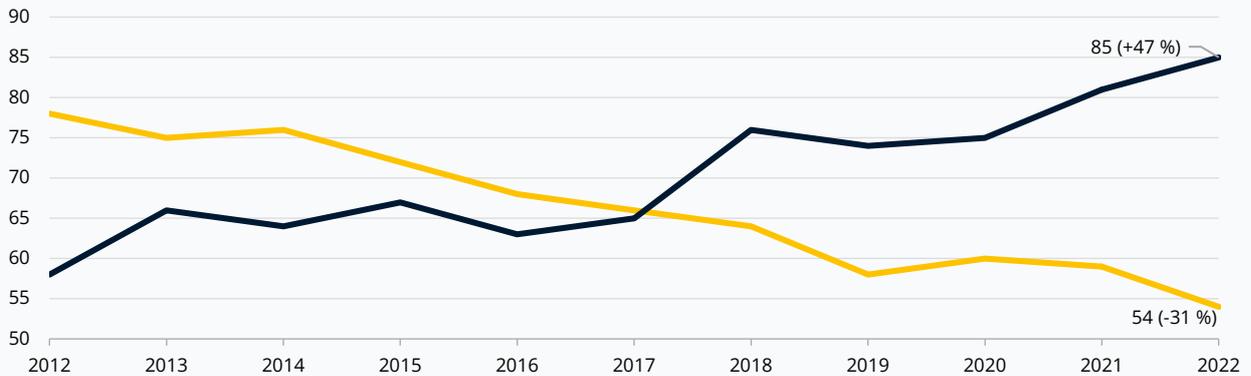
Nombre d'entreprises



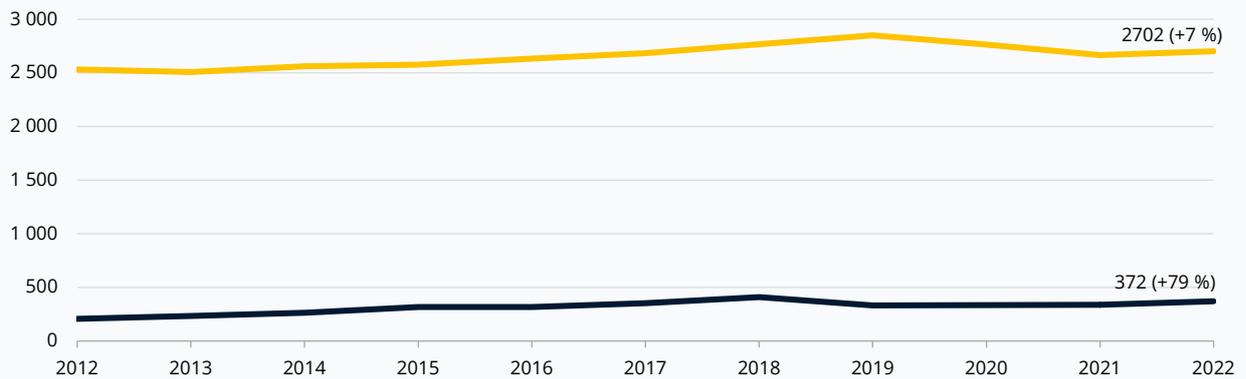
3.

Comment ont évolué les boulangeries et pâtisseries sur les 10 dernières années ?

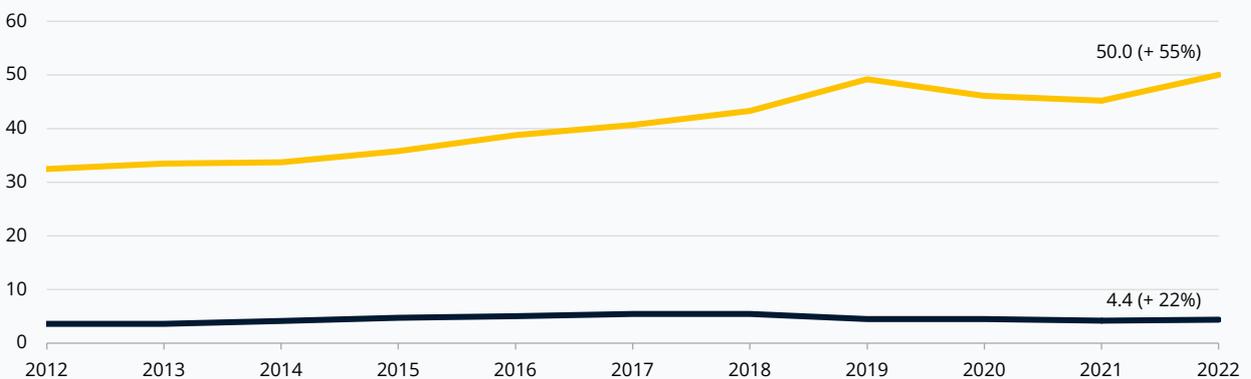
Entreprises



Personnes occupées



Personnes occupées par entreprise



— Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (C1071)
 — Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (G4724)

Source : STATEC, Statistiques structurelles sur les entreprises 2012-2022

Set de données en ligne :

[DF_D1105](#), Statistiques structurelles sur les entreprises par activité (NACE Rév.2), à partir de 2012

Boulangeries et pâtisseries : plus de commerces, moins de fabriques

En 2017, on dénombrait presque autant d'entreprises de fabrication de pain et de pâtisseries fraîches que de commerces de détail spécialisés dans la vente de ces produits. Cependant, la trajectoire économique de ces deux activités évolue dans le sens opposé sur la période allant de 2012 à 2022.

En effet, les entreprises de fabrication de pain et pâtisserie étaient bien plus nombreuses en 2012 (78 entreprises), mais ont diminué de 31% en 10 ans pour atteindre 54 entreprises en 2022. A l'inverse, les entreprises commercialisant ces produits étaient 58 en 2012 et ont connu une croissance de 47% au cours de la décennie pour atteindre 85 sociétés.

Un secteur en mutation : les effectifs augmentent, les structures se renforcent

En termes d'emploi, les entreprises de fabrication de pain ont vu leurs effectifs n'augmenter que très légèrement, passant de 2 533 personnes occupées en 2012 à 2 702 personnes en 2022 (+7%). Parallèlement, les commerces spécialisés dans la vente de pain ont vu leurs effectifs progresser beaucoup plus rapidement. On dénombrait seulement 208 personnes occupées en 2012 et 372 dix ans plus tard (+79%). L'emploi total combiné est donc en forte croissance au cours de la dernière décennie, témoignant de la résilience du secteur.

En 2012, chaque entreprise de fabrication comptait en moyenne 32.3 personnes occupées, contre 50.0 personnes une décennie plus tard. C'est-à-dire que les structures ont grossi de plus de la moitié. Les commerces de détail spécialisés ont également connu une croissance importante de la taille des entreprises avec une moyenne de 3.6 employés en 2012 pour atteindre 4.4 personnes occupées en 2023 (+22%). Les fabriques de pain consolident quand les commerces de pain embauchent.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Dans le système statistique européen, l'**entreprise** est définie comme étant « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » (cf. section III, point A, de l'annexe du règlement (CEE) NO 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques. À noter que l'unité légale réfère aux personnes physiques et morales et se caractérise par sa personnalité juridique propre et distincte)

Les **personnes occupées** correspondent au nombre total de personnes travaillant dans une entreprise. Il s'agit de l'ensemble de salariés et de non-salariés. Les non-salariés travaillent régulièrement dans l'entreprise, mais ne perçoivent pas de rémunération comptabilisée dans les frais de personnel de l'entreprise et ne figurent sur aucune liste des salariés d'une autre entreprise au titre de leur emploi principal (par exemple : aidants familiaux, propriétaires exploitants). (cf. annexe I, sous code 16 11 10, du règlement (CE) no 250/2009 de la Commission du 11 mars 2009)

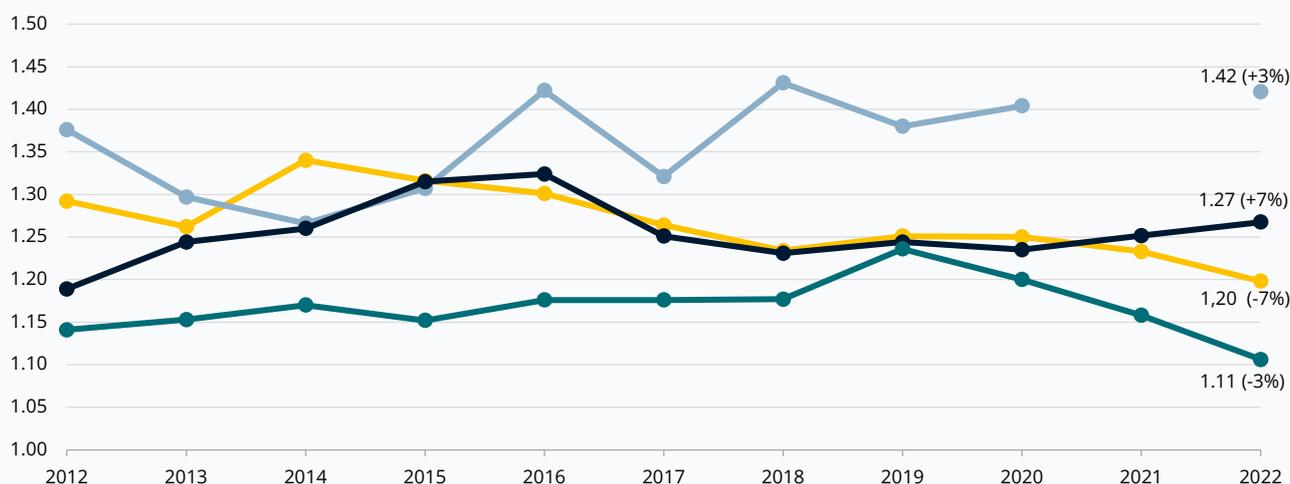
Cet article s'appuie sur la classification **NACE Rév.2**, qui est la nomenclature statistique des activités économiques dans l'Union européenne. Les deux classes d'activité retenues sont la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (C1071) et le commerce de détail de pain, de pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (G4724).

Cet article ne saurait **couvrir l'intégralité du secteur** des boulangeries-pâtisseries. En effet, des ventes de pains et d'autres pâtisseries peuvent avoir lieu en station essence ou en supermarché, c'est-à-dire dans des entreprises ayant une autre activité principale que les boulangeries-pâtisseries. De plus, les entreprises fabriquant du pain et des pâtisseries peuvent également commercialiser (activité d'achat-revente). Dans ce cas de figure, elles restent classées en tant que producteur de pain et de pâtisserie fraîche si cette activité représente la part dominante de la valeur ajoutée. Une même entreprise peut donc basculer entre ces deux classes d'activités, si une nouvelle majorité se dessine en terme de valeur ajoutée.

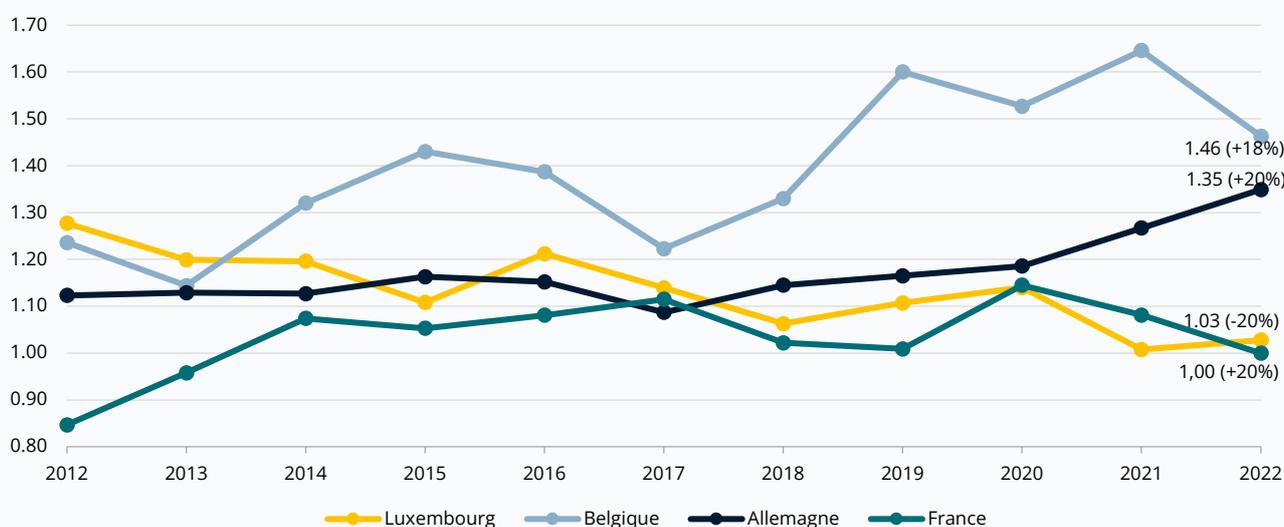
Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

4 La productivité des boulangeries-pâtisseries du Luxembourg est-elle en déclin ?

Productivité apparente du travail ajustée par les salaires dans la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche



Productivité apparente du travail ajustée par les salaires dans le commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé



Sources : STATEC, Statistiques structurelles sur les entreprises 2012-2022.

Une rupture de série a eu lieu pour le commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (G4724) en 2019 pour le Luxembourg. C'est également le cas pour cette même activité en Belgique en 2018. D'autres ruptures de séries sont également à signaler pour les deux activités analysées en France de 2014 à 2017 puis en 2021 et pour les deux activités également en Allemagne en 2018.

La donnée de 2021 pour la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (C1071) en Belgique n'est pas disponible pour cause de confidentialité.

Set de données en ligne :

- [sbs_na_ind_r2](#), Statistiques annuelles détaillées sur l'industrie (NACE Rév. 2, B-E) (2005-2020)
- [sbs_na_dt_r2](#), Statistiques annuelles détaillées sur le commerce (NACE Rév. 2 G) (2005-2020)
- [sbs_ovw_act](#), Entreprises par activité détaillée de la NACE Rév. 2 et agrégats spéciaux, à partir de 2021

Boulangerie au Luxembourg : une productivité en déclin

La branche de fabrication de pain et de pâtisserie fraîche affiche un chiffre d'affaires de 276 millions d'EUR en 2022, ce qui est bien plus conséquent que pour le commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (37 millions d'EUR en 2022, données non représentées dans le graphique). Pour autant, les fabriques de pain sont-elles plus productives que les commerces de pain ?

Au Luxembourg, en 2012 la productivité apparente du travail ajustée par les salaires de la branche fabrication de pain et de pâtisserie fraîche était de 1.29. Cela signifie que pour 1 EUR dépensé en coût de personnel, cette branche parvenait à dégager 1.29 EUR de valeur ajoutée. Dix ans plus tard, la situation s'est dégradée (-7%) pour atteindre seulement 1.20 EUR de valeur ajoutée pour 1 EUR de frais de personnel dépensé. Cette dynamique contraste avec les pays voisins et notamment l'Allemagne, où cet indicateur a augmenté de 7%. La productivité est désormais supérieure en Allemagne pour cette branche. La Belgique partait du niveau le plus élevé (1.38) et demeure au niveau le plus élevé (1.42) tandis que la France partait du niveau le plus faible (1.14) et reste au niveau le plus faible (1.11) parmi ces pays frontaliers.

Une tendance comparable, mais de plus grande ampleur se dessine également au sein des commerces de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé. Le Luxembourg avait en 2012 une meilleure productivité apparente du travail ajustée par les salaires que ses voisins (1.28). À cette date, cette branche avait donc au Luxembourg une productivité quasiment identique à la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche (1.29). Toutefois, la situation s'est dégradée plus fortement pour atteindre seulement 1.03 euros de valeur ajoutée en 2022 pour 1 EUR de frais de personnel engagé. En 2021, pendant la crise sanitaire, le seuil de rentabilité a même failli être franchi à la baisse (1.01).

Sur l'ensemble de la décennie s'étalant de 2012 à 2022, la productivité apparente du travail ajustée par les salaires a décliné de 20%. Cette dynamique contraste fortement avec les pays voisins où ce même indicateur a augmenté de 20% pour l'Allemagne et la France et de 18% pour la Belgique. La France présentait une productivité très faible en 2012 (0.85) et a rattrapé le Luxembourg pour atteindre un seuil de rentabilité nul en 2022. À l'inverse, la Belgique avait sensiblement la même productivité apparente du travail que le Luxembourg en 2012 (1.24) mais s'est nettement améliorée une décennie plus tard (1.46).

À PROPOS DE L'INDICATEUR

La **productivité apparente du travail** est le ratio entre la valeur ajoutée au coût des facteurs et le nombre de personnes occupées. A noter que cet indicateur de productivité est en l'occurrence exprimé en prix courants et non pas en prix constants.

Le **coût moyen du personnel** est le rapport entre les dépenses de personnel et le nombre de salariés. Il ne s'agit pas d'un indicateur de prix et peut être influencé par des effets de structure.

La **productivité apparente du travail ajustée par les salaires** se définit comme le rapport entre la productivité apparente du travail et le coût moyen du personnel. En principe sans unité de mesure, il exprime la valeur ajoutée en euro par personne pour un euro de salaire. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec la productivité apparente du travail en volume ou à prix constants.

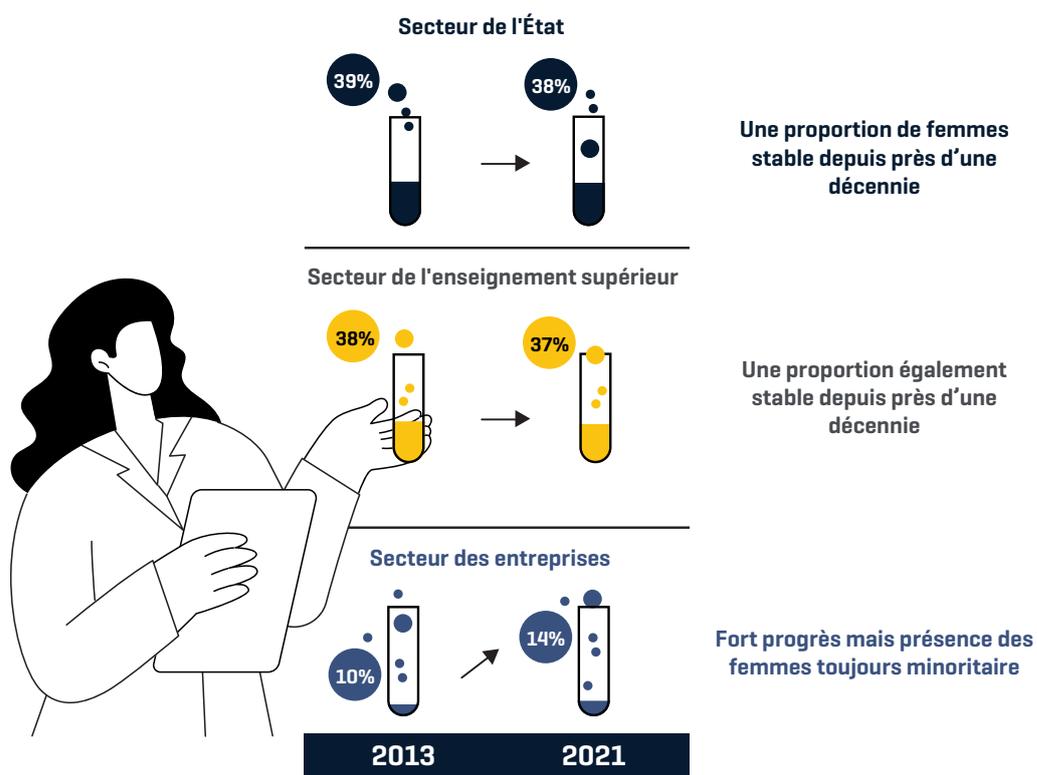
Les **statistiques structurelles sur les entreprises** sont établies annuellement sur base de multiples sources, dont notamment les données déclarées par les entreprises dans le cadre de l'enquête structurelle sur les entreprises ainsi que les données déposées par les entreprises auprès de la Centrale des bilans. Comparé à d'autres domaines statistiques, les statistiques structurelles se caractérisent par une ventilation par branche d'activité économique plus riche en détail.

Cet article ne saurait **couvrir l'intégralité du secteur** des boulangeries-pâtisseries. En effet, des ventes de pains et d'autres pâtisseries peuvent avoir lieu en station essence ou en supermarché, c'est-à-dire dans des entreprises ayant une autre activité principale que les boulangeries-pâtisseries. De plus, les entreprises fabriquant du pain et des pâtisseries peuvent également en commercialiser (activité d'achat et revente). Dans ce cas de figure, elles restent classées en tant que producteur de pain et de pâtisserie fraîche si cette activité représente la part dominante de la valeur ajoutée. Une même entreprise peut donc basculer entre ces deux classes d'activités, si une nouvelle majorité se dessine en terme de valeur ajoutée.

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Démographie et structure des entreprises](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

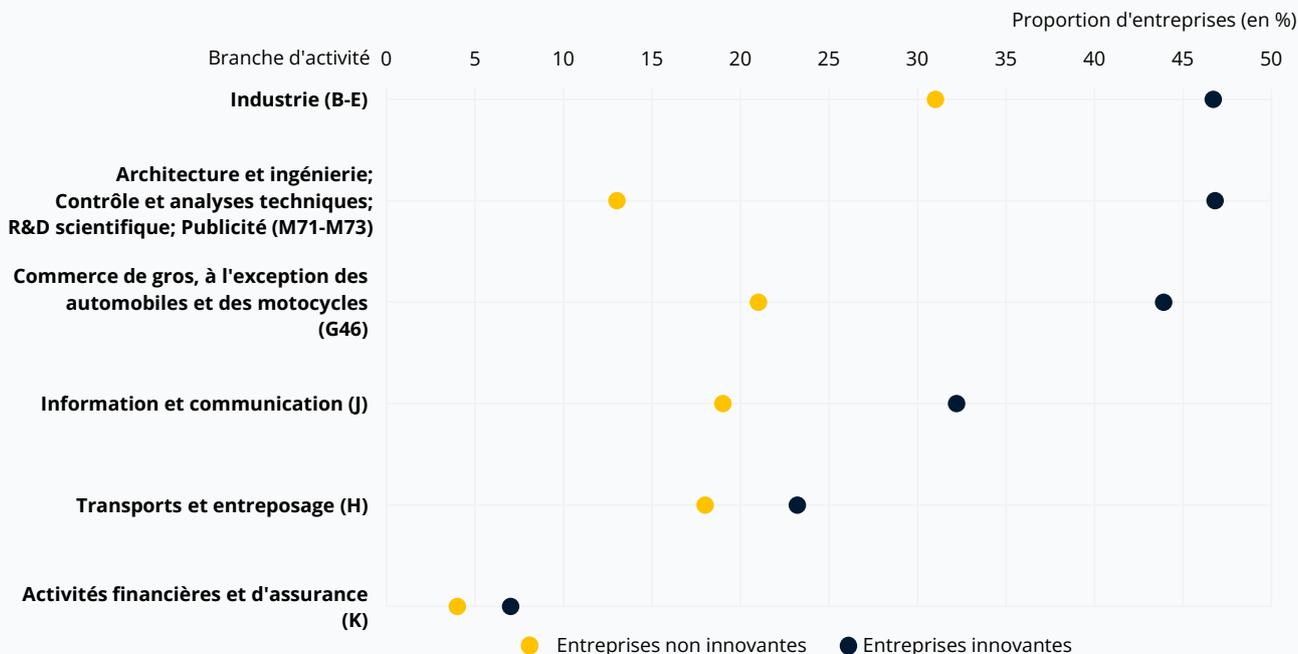
Science, technologie et innovation

FEMMES DANS LA RECHERCHE : DES PROGRÈS INÉGAUX SELON LES SECTEURS (2013–2021)



5. Quelles entreprises ont bénéficié de soutiens financiers publics ?

Proportion d'entreprises ayant bénéficié de soutiens financiers publics



Source : STATEC, Statistiques sur l'innovation de 2020 à 2022.

Set de données en ligne :

[inn_cis13_pub](#), Entreprises par accès au financement public, type de financement public et effet, activité de la NACE Rév. 2 et classe de taille (CIS2022)

Financement public : des écarts marqués selon les secteurs et le statut innovant des entreprises

Dans le secteur de l'industrie, près d'une entreprise innovante sur deux occupant au moins 10 personnes bénéficie d'un financement public (47%), contre près d'une entreprise non innovante sur trois (31%) au cours de la période de 2020 à 2022.

Les branches des activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques, de recherche scientifique et de publicité affichent la plus grande disparité dans l'accès aux aides financières entre les entreprises innovantes et non innovantes. En effet, près de la moitié des entreprises innovantes dans cette branche reçoivent des financements publics (47%), alors que seulement une entreprise non innovante sur sept y a eu accès (13%).

En ce qui concerne le commerce de gros (à l'exception des automobiles et des motocycles), 44% des entreprises innovantes bénéficient de soutiens financiers publics, alors que pour les entreprises non innovantes, cette proportion est divisée par deux (21%).

Les entreprises de la branche des activités financières et d'assurance sont celles qui reçoivent le moins d'aides publiques, avec moins d'une entreprise innovante sur dix (7%) et moins d'une entreprise non innovante sur vingt (4%).

A PROPOS DE L'INDICATEUR

L'enquête combinée sur la recherche et le développement 2022 et sur l'innovation 2020-2022 a été menée de novembre 2023 jusqu'en printemps 2024. Il s'agit d'une enquête biennale auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes et qui exercent une activité économique relative à l'innovation (cf. liste des branches dans le graphique du présent article)

Selon le Manuel d'Oslo 2018, « une innovation désigne un produit ou un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une unité et a été mis à la disposition d'utilisateurs potentiels (produit) ou mis en œuvre par l'unité (processus) ».

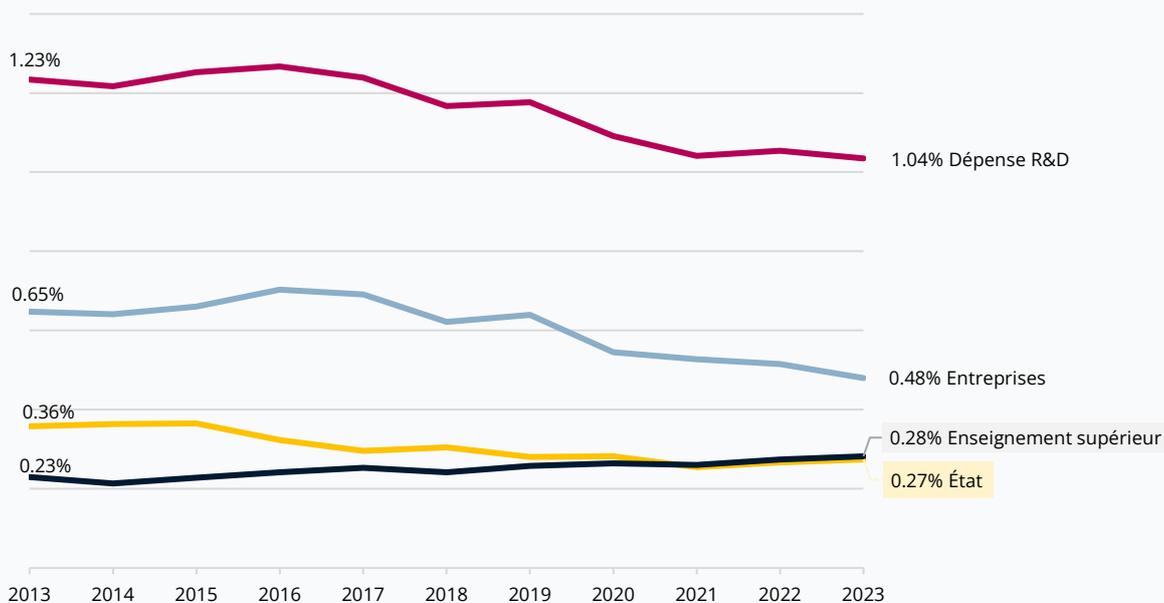
Les **entreprises innovantes** ont mené des activités d'innovation au cours de la période considérée, y compris des entreprises ayant de telles activités en cours, suspendues ou abandonnées, alors que les **entreprises non innovantes** n'ont déclaré aucune activité d'innovation pendant cette période. Les **activités d'innovation** désignent l'ensemble des activités de développement, financières et commerciales, menées par une entreprise et ayant vocation à déboucher sur une innovation pour ladite entreprise.

Le **financement public** inclut les subventions, prêts et aides issues des administrations et établissements publics nationaux et les aides en provenance d'institutions publiques de l'Union européenne.

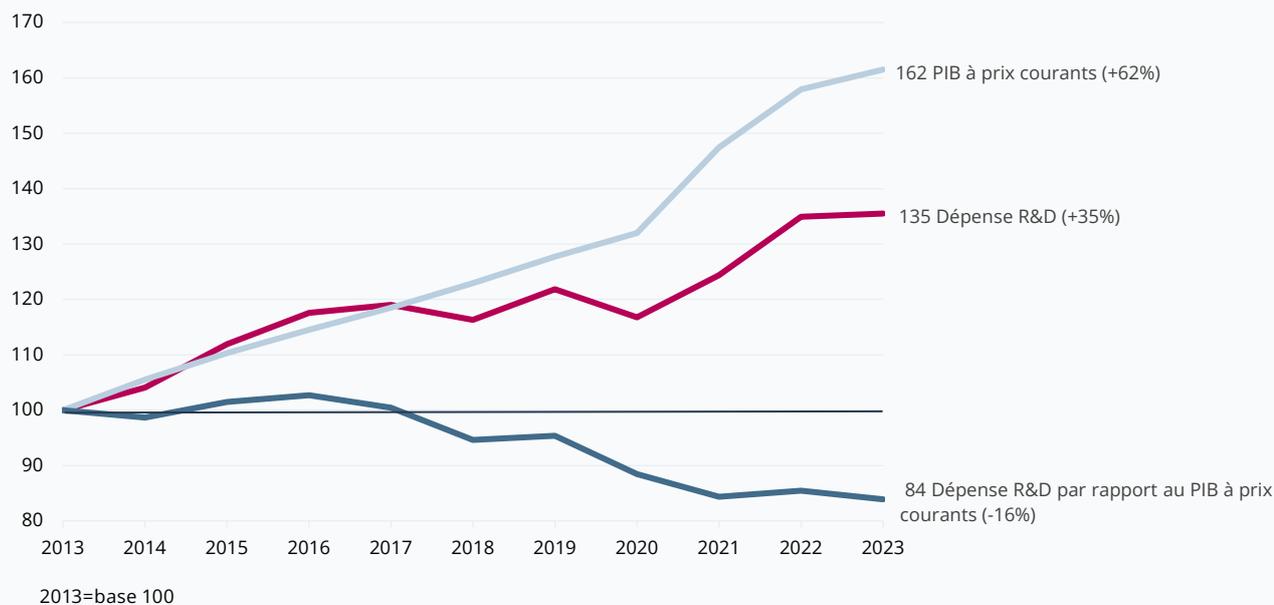
Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

6. Comment a évolué l'intensité des activités de recherche et développement (R&D) au Luxembourg ?

Intensité de R&D par secteur d'exécution (Dépenses de R&D en % du PIB à prix courants)



Evolution du PIB à prix courants et de la dépense R&D



Source : STATEC, Statistiques sur la R&D de 2013 à 2023.

Set de données en ligne :

[DF_D8101](#), Dépense intérieure de R&D par secteur d'exécution (selon données disponibles en décembre 2024)

Évolution des dépenses en R&D : progression moins rapide que celle du PIB

La dépense en R&D au Luxembourg a progressé de 35% depuis 2013. Toutefois, la part de la dépense en R&D par rapport au PIB a diminué durant cette période, en raison d'une évolution disparate entre ces deux indicateurs. Le PIB à prix courants a connu une hausse prononcée de 62% par rapport à 2015, tandis la dépense en R&D a progressé à un rythme plus modéré (+35%). Par conséquent, la part de la R&D dans le PIB a reculé de 16% depuis 2013, où la part de la dépense R&D était de 1.23% pour atteindre 1.04% en 2023.

Jusqu'en 2017, les dépenses en R&D et le PIB ont suivi une trajectoire similaire. À partir de 2017, l'évolution des dépenses en R&D s'est détachée de celle du PIB. En effet, en 2018 la dépense de R&D est passée en-dessous du niveau de 2016 tandis que le PIB à prix courants a continué sa croissance. Depuis 2021, l'intensité de R&D s'est finalement stabilisée.

A PROPOS DE L'INDICATEUR

La mesure de l'effort national en matière d'activités de recherche et développement (R&D) repose sur deux enquêtes obligatoires menées par le STATEC.

D'une part, les enquêtes sur la R&D ciblant le **secteur public** au Luxembourg qui couvrent les administrations publiques (y compris les organismes de recherche publics) et les établissements d'enseignement supérieur. Cette enquête R&D est réalisée annuellement.

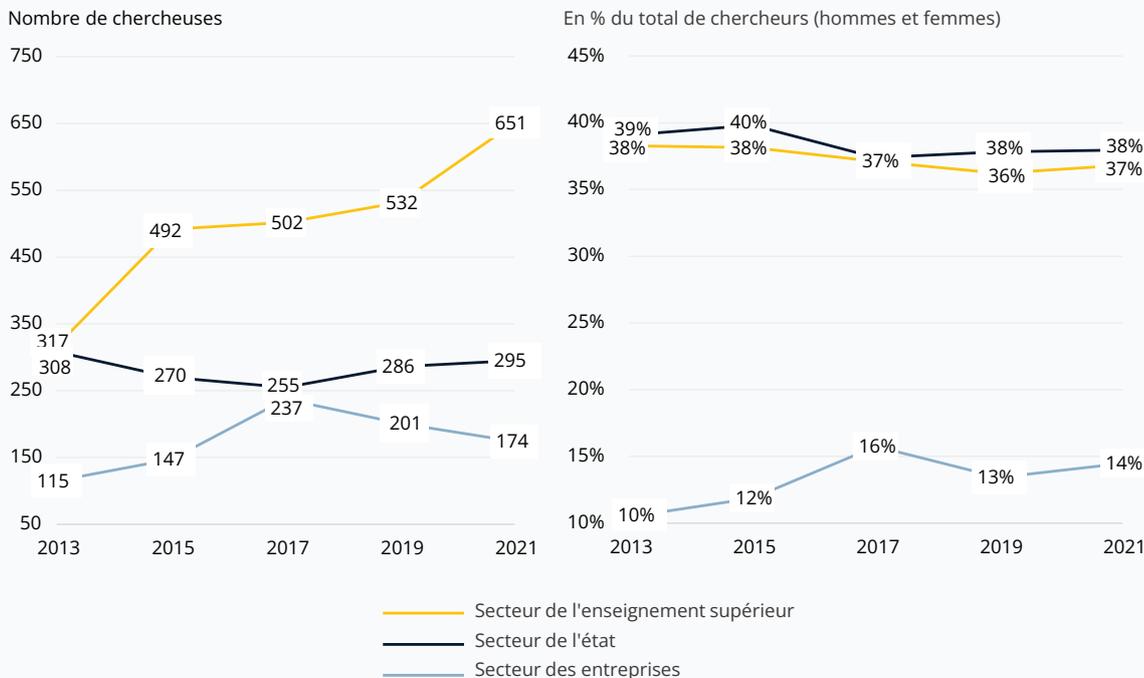
D'autre part, les enquêtes sur la R&D réalisées auprès des **entreprises occupant au moins 10 personnes** et qui exercent une activité économique relative à l'innovation : l'industrie (sections C à E de la NACE Rév.2), le commerce (division G46), les services financiers (section K) et les services non financiers (sections H et J, ainsi que les divisions 71, 72 et 73). L'enquête R&D auprès des entreprises est réalisée annuellement et elle est combinée tous les deux ans avec le sujet d'innovation (enquête biennale).

L'intensité de R&D rapporte la dépense de R&D de tout secteur d'exécution au PIB à prix courants. Il s'agissait de l'un des indicateurs-clé de la stratégie européenne de croissance 2020.

Une activité de R&D est un travail planifié et créatif destiné à découvrir des nouveaux savoirs ou développer des biens et services nouveaux ou fortement améliorés. Elle se distingue des autres activités par la présence d'un élément de nouveauté notable et par la résolution d'une incertitude scientifique et/ou technologique (cf. OCDE « Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental ; Manuel de Frascati », 2015).

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

7 Quelle est la proportion des chercheuses dans le domaine de la recherche et du développement ?



Source : STATEC, Statistiques sur la R&D de 2013 à 2021.

Set de données en ligne :

[rd_p_persage](#), Chercheurs par secteur de performance, classe d'âge et sexe

La part des chercheuses (R&D) est plus faible dans le secteur privé que dans l'enseignement supérieur et à l'Etat.

En 2021, le Luxembourg compte 1 120 chercheuses actives dans le domaine de la recherche et du développement expérimental (R&D).

Le secteur de l'enseignement supérieur a connu la plus forte croissance, passant de 317 chercheuses en 2013 à 651 en 2021, soit une hausse de 334 chercheuses. Bien que le nombre absolu de chercheuses ait considérablement progressé, la proportion de femmes parmi tous les chercheurs a légèrement diminué, passant de 38% en 2013 à 37% en 2021.

Le secteur de l'État a enregistré une légère baisse aussi bien en nombre qu'au niveau de la proportion des chercheuses. En 2013, ce secteur en comptait 308 pour en atteindre 295 en 2021. La proportion de femmes parmi les chercheurs a diminué d'un point de pourcentage, passant de 39% en 2013 à 38% en 2021.

Enfin, le secteur des entreprises a vu augmenter le nombre de chercheuses depuis 2013, passant de 115 à 174 en 2021. En 2021, près d'un chercheur sur six dans les entreprises est une femme (14%), une proportion bien moins élevée que dans les autres secteurs. Par contre, ce secteur a connu l'augmentation la plus importante de la proportion de femmes parmi les chercheurs en passant de 10% en 2013 à 14% en 2021.

A PROPOS DE L'INDICATEUR

La mesure de l'effort national en matière d'activités de recherche et développement (R&D) repose sur deux enquêtes distinctes menées par le STATEC.

D'une part, les enquêtes sur la R&D ciblant le **secteur public** au Luxembourg qui couvrent les administrations publiques (y compris les organismes de recherche publics) et les établissements d'enseignement supérieur. Cette enquête R&D est réalisée annuellement.

D'autre part, les enquêtes sur la R&D réalisées auprès des **entreprises occupant au moins 10 personnes** et qui exercent une activité économique relative à l'innovation : l'industrie (sections C à E de la NACE Rév.2), le commerce (division G46), les services financiers (section K) et les services non financiers (sections H et J, ainsi que les divisions 71, 72 et 73). L'enquête R&D auprès des entreprises est réalisée annuellement et elle est combinée tous les deux ans avec le sujet d'innovation (enquête biennale).

Au sein du personnel de R&D, on distingue les chercheurs, les techniciens et le personnel de soutien. Les **chercheurs** sont des professionnels engagés dans la conception de nouvelles connaissances, procédés, produits, méthodes et systèmes, et dans la gestion de projets concernés.

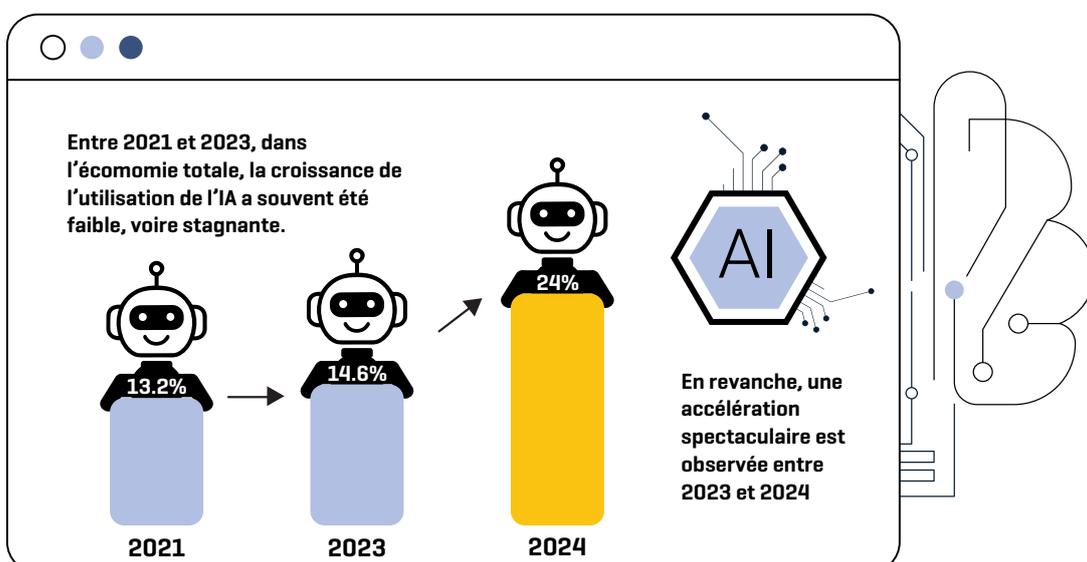
Une **activité de R&D** est un travail planifié et créatif destiné à découvrir des nouveaux savoirs ou développer des biens et services nouveaux ou fortement améliorés. Elle se distingue des autres activités par la présence d'un élément de nouveauté notable et par la résolution d'une incertitude scientifique et/ou technologique. (cf. OCDE « Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental ; Manuel de Frascati », 2015).

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Usage des TIC par les entreprises

USAGE DES TIC PAR LES ENTREPRISES

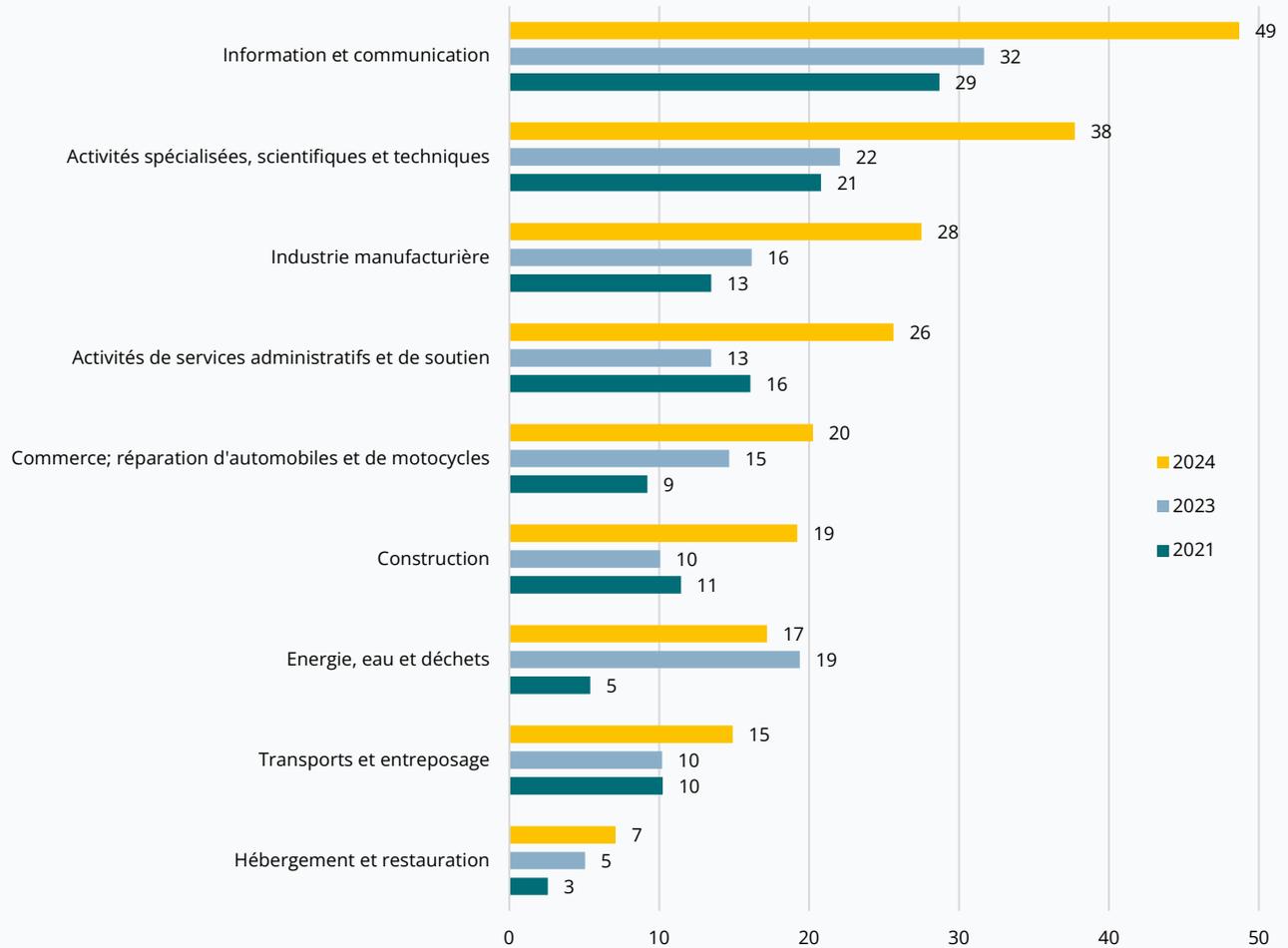
Le recours à l'intelligence artificielle (IA) par les entreprises occupant au moins 10 personnes a connu une progression remarquable ces dernières années, mais cette évolution a été marquée par des disparités temporelles importantes.



8.

Comment a évolué le recours à l'IA au sein des entreprises ?

Proportion d'entreprises utilisant au moins une technologie d'intelligence artificielle (%)



Source : STATEC, Statistiques sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises en 2024

Note : Aux arrondis près. Plusieurs technologies d'intelligence artificielle sont éligibles pour chaque entreprise.

Set de données en ligne :

[isoc_eb_ain2](#): Intelligence Artificielle, par activité de la NACE Rév. 2

Usage de l'IA en entreprise : croissance modérée jusqu'en 2023, puis envolée spectaculaire en 2024

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) par les entreprises occupant au moins 10 personnes a connu une progression remarquable ces dernières années, mais cette évolution a été marquée par des disparités temporelles importantes. Entre 2021 et 2023, la croissance de l'utilisation de l'IA a souvent été faible, voire stagnante dans certaines branches. En revanche, une accélération spectaculaire est observée entre 2023 et 2024.

La branche de l'information et la communication a toujours été la plus avancée dans l'intégration de l'IA enregistrant 29 % d'entreprises en 2021 et 32 % en 2023. Après cette progression modérée, presque la moitié des entreprises déclarent utiliser l'IA en 2024 (49 %) marquant une augmentation de 17 points en un an. Une dynamique similaire se retrouve dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, où l'adoption n'a progressé que d'un point entre 2021 et 2023 (de 21 % à 22 %), avant de s'envoler à 38 % en 2024.

Le phénomène se répète dans d'autres branches. Dans l'industrie manufacturière, l'augmentation a été limitée entre 2021 (13 %) et 2023 (16 %), mais a presque doublé en l'espace d'un an pour s'établir à 28 % en 2024.

Pour les activités de services administratifs et de soutien, une autre dynamique est observable. Ces entreprises ont vu l'utilisation de l'IA s'éroder légèrement entre 2021 (16 %) et 2023 (13 %), avant de rebondir fortement pour concerner plus d'une entreprise sur quatre (26 %) en 2024. La branche de la construction a une trajectoire similaire : après un recul de 11 % en 2021 à 10 % en 2023, l'adoption de l'intelligence artificielle double (19 %) en 2024.

Au sein de la branche des transports et de l'entreposage, l'utilisation de l'IA a marqué le pas entre 2021 et 2023 : seule une entreprise sur dix exploitait cette technologie. Un an plus tard, cette proportion a augmenté de moitié puisque 15% des entreprises y ont recours.

Seule une entreprise sur vingt (5 %) des branches énergie, eau et déchets utilisaient l'intelligence artificielle en 2021. Deux ans plus tard, elles sont quatre fois plus nombreuses (19 %). Toutefois, contrairement à la plupart des autres branches, l'année 2024 n'enregistre pas de croissance de l'IA.

L'hébergement et la restauration sont bien moins enclins à l'utilisation de cette technologie. Pourtant, la croissance n'en demeure pas moins fulgurante. À peine plus d'une entreprise sur 40 (3 %) avait exploré cette technologie en 2021. Trois ans plus tard, on dénombre une entreprise sur 15 (7 %) de cette branche à avoir adopté l'intelligence artificielle.

Ce « boom » récent de l'IA dans les entreprises souligne que, bien que l'IA soit adoptée de manière inégale selon les branches d'activités, elle semble s'imposer progressivement comme un outil indispensable.

A PROPOS DE L'INDICATEUR

L'enquête sur l'usage des TIC par les entreprises est menée annuellement auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes et exerçant une activité marchande non financière comprenant l'industrie (sections C à E de la NACE Rév.2), la construction (section F), le commerce (section G) et les autres services marchands non financiers (sections H à J et L à N ainsi que le groupe 95.1). En 2024, les entreprises ont été interrogées sur leur recours ou non recours à l'intelligence artificielle. Plusieurs technologies étaient listées. Si l'entreprise utilise ne serait-ce qu'une de ces technologies, alors elle est considérée comme ayant adopté l'IA.

Les technologies énumérées dans le questionnaire de l'enquête étaient les suivantes :

- l'analyse du langage écrit (exploration de texte)
- la conversion de la parole en un format lisible par une machine (reconnaissance vocale)
- la génération du langage écrit ou parlé (génération de langage naturel)
- l'identification des objets ou des personnes à partir d'images (reconnaissance d'images, traitement d'images)
- l'apprentissage automatique (p.ex. apprentissage profond) pour l'analyse de données
- l'automatisation de différents flux de travail ou qui aident la prise de décision (automatisation des processus robotiques basée sur l'IA)
- la circulation physique de machines au moyen de décisions autonomes fondées sur l'observation de l'environnement (robots autonomes, véhicules autonomes, drones autonomes)

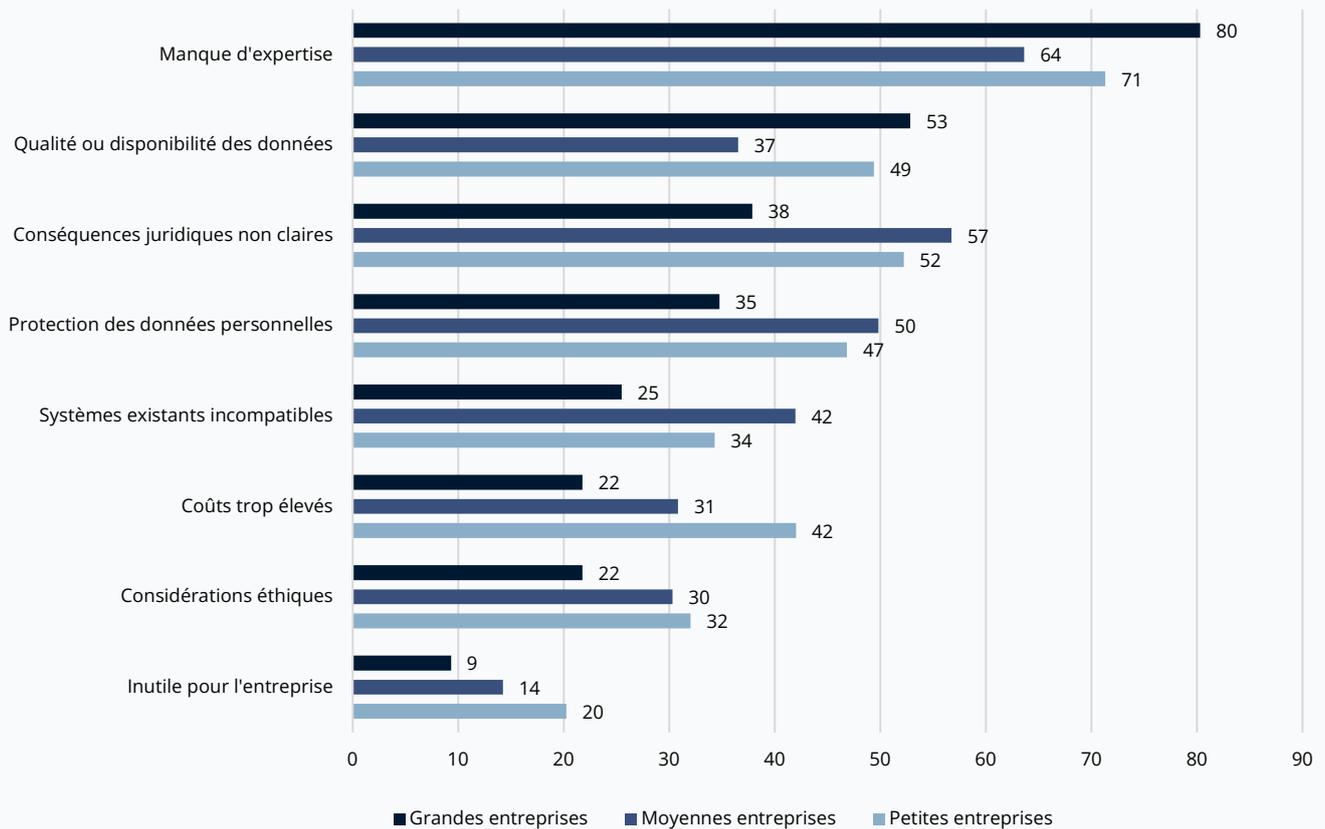
Les activités économiques (toutes activités, sauf agriculture, sylviculture, pêche et industries extractives, hors secteur financier) choisies l'ont été dans une optique de diffusion maximale des données disponibles au niveau de la section de la NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). Les sections « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) » et « production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E) » ont été regroupées sous le vocable « d'énergie, eau et déchets » pour permettre leur diffusion.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

9.

Pour quels motifs les entreprises intéressées par l'IA y ont finalement renoncé ?

Proportion d'entreprises ayant renoncé à l'utilisation de l'IA (en %)



Source : STATEC, Statistiques sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises en 2024

Note : Aux arrondis près. Plusieurs choix sont possibles pour chaque entreprise. Graphique trié par ordre décroissant des motifs (pour les grandes entreprises)

Set de données en ligne :

[isoc_eb_ai](#) : Intelligence Artificielle, par classe de taille d'entreprise

En 2024, 8% des entreprises luxembourgeoises occupant au moins 10 personnes ont envisagé d'utiliser les technologies de l'intelligence artificielle mais y ont finalement renoncé.

Parmi les entreprises désireuses de tirer parti de l'intelligence artificielle mais n'ayant pu y parvenir, le principal obstacle est le manque d'expertise en interne. Ce facteur est particulièrement criant pour les grandes entreprises, où 80 % déclarent manquer de compétences nécessaires pour intégrer ces technologies. Les petites (71%) et moyennes (64 %) entreprises sont également fortement impactées par ce phénomène.

Quand ce ne sont pas les spécialistes qui font défaut, ce sont les données, qui constituent la matière première de l'intelligence artificielle. Les difficultés liées à la disponibilité ou la qualité des données concernent environ une grande et petite entreprise sur deux (respectivement 53 et 49%), soit une proportion significativement plus élevée que pour les entreprises moyennes (37 %).

Les préoccupations juridiques freinent davantage les entreprises de moyenne (57 %) et petite (52 %) tailles que les grandes structures (38 %).

Un message similaire se dessine concernant les préoccupations liées à la violation de la protection des données et au respect de la vie privée. C'est un motif de renoncement à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour une petite et moyenne entreprise sur deux (respectivement 47 et 50%). Les grandes entreprises sont nettement moins inquiètes (35%) par rapport à cette problématique.

Les considérations éthiques, moins souvent mentionnées sont tout de même évoquées par presque un tiers des petites (32%) et moyennes (30%) entreprises alors qu'à peine plus d'une grande entreprise sur cinq en tient compte (22 %).

Côté équipement, l'incompatibilité des systèmes existants est davantage évoquée par les moyennes (42 %) et les petites entreprises (34 %) que par les grandes structures (25%).

L'aspect financier constitue une contrainte notable pour les petites entreprises. En effet, 42 % d'entre elles jugent les coûts d'adoption de l'IA trop élevés, un pourcentage nettement supérieur à celui des moyennes (31 %) et des grandes entreprises (22 %).

Parmi les entreprises ayant envisagé d'utiliser l'intelligence artificielle, certaines estiment tout simplement que cette technologie n'a pas d'utilité pour leurs activités. Ce motif est cité par une petite entreprise sur cinq (20 %). Seulement 14 % des entreprises de taille moyenne et 9 % des grandes entreprises n'y voient aucun intérêt.

A PROPOS DE L'INDICATEUR

L'enquête sur l'usage des TIC par les entreprises est menée annuellement auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes et exerçant une activité marchande non financière. En 2024, les entreprises ont été interrogées sur leur recours ou non recours à l'intelligence artificielle. Seules les entreprises qui déclaraient n'utiliser aucune des technologies de l'intelligence artificielle proposées mais avoir envisagé de le faire pouvaient se prononcer sur les différents motifs de non-utilisation de l'intelligence artificielle.

Les petites entreprises occupent entre 10 et 49 personnes, les entreprises de taille moyenne sont comprises entre 50 et 249 personnes. Au-delà de ce seuil, ce sont des grandes entreprises.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

10.

Quelles sont les solutions IA privilégiées par les entreprises ?



Aux arrondis près. Plusieurs choix sont possibles pour chaque entreprise.

Les données des services immobiliers et S95 ne sont pas disponibles pour cause de confidentialité.

Source : STATEC, Statistiques sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises en 2024

Lien vers le tableau :

[isoc_eb_ain2](#): Intelligence Artificielle, par activité de la NACE Rév. 2

Les entreprises luxembourgeoises privilégient les solutions commerciales clés en main pour l'IA

En 2024, près d'un quart (24%, donnée non présentée ici) des entreprises luxembourgeoises occupant au moins 10 personnes ont utilisé les technologies de l'intelligence artificielle.

Lorsque les entreprises luxembourgeoises ont recours à l'intelligence artificielle, elles privilégient les logiciels d'intelligence artificielle commerciaux prêts à l'emploi. En effet, c'est la stratégie dominante pour toutes les branches d'activités avec néanmoins une certaine hétérogénéité. Plus des trois quarts (78 %) des entreprises exploitant l'IA dans les branches de l'énergie et de l'environnement optent pour un système clé en main commercial. C'est également le cas de deux entreprises sur trois de la branche de l'information et communication (67 %) et des services spécialisés (65 %). De l'autre côté du spectre, à peine plus d'un tiers des entreprises (36 %) entreprises de construction exploitant l'intelligence artificielle s'appuient sur un système commercial clé en main.

Les solutions open source restent plutôt marginales dans la plupart des branches. Toutefois, quatre entreprises sur dix des branches d'activités de l'information et la communication (41 %) et de l'hôtellerie restauration (37 %) exploitant l'IA ont adopté de telles solutions. Le recours à l'open source est le plus faible dans la branche des transports (6 %), où on lui préfère largement les systèmes d'IA développés par des prestataires externes (45%).

Les entreprises des branches de l'énergie et de l'environnement recourant à l'IA sollicitent aussi pour plus de la moitié d'entre elles (53 %) des prestataires externes lorsqu'il s'agit de développer des systèmes d'intelligence artificielle.

Pour tirer parti de l'intelligence artificielle, peu d'entreprises envisagent de modifier des systèmes existants ou de développer leurs propres systèmes exceptée une nouvelle fois, la branche de l'information et de la communication pour laquelle quatre entreprises sur dix n'hésitent pas à développer leurs propres solutions (42 %) ou modifier des solutions existantes (40 %). Elles sont moins d'un tiers dans les branches de l'énergie et de l'environnement (32 %) et moins d'une sur cinq pour presque toutes les autres branches.

A PROPOS DE L'INDICATEUR

L'enquête sur l'usage des TIC par les entreprises est menée annuellement auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes et exerçant une activité marchande non financière. En 2024, les entreprises ont été interrogées sur leur recours ou non recours à l'intelligence artificielle. Seules les entreprises qui déclaraient utiliser au moins une technologie de l'intelligence artificielle proposées pouvaient se prononcer sur l'origine de l'acquisition des logiciels ou systèmes d'intelligence artificielle qu'elles utilisent.

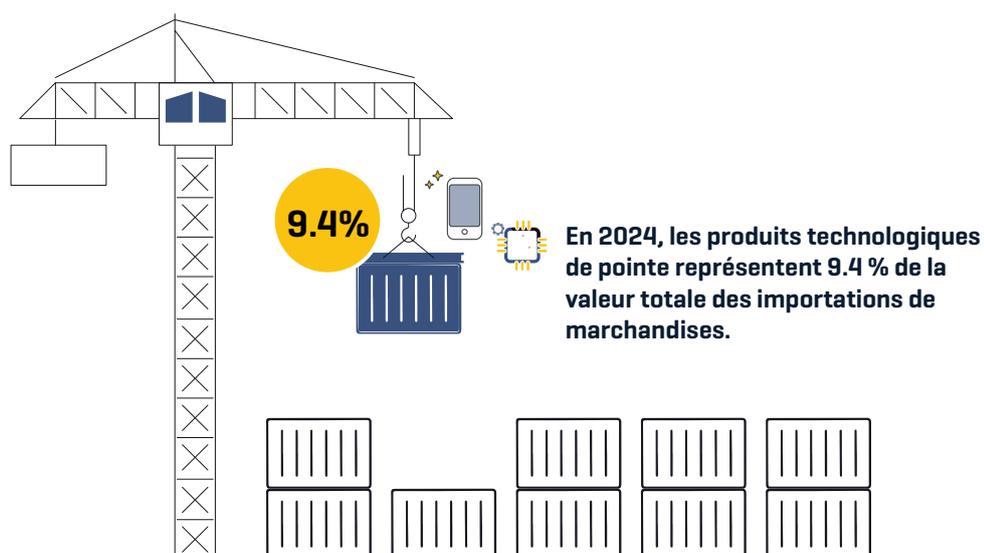
Selon l'OCDE, « Un **système d'IA** est un système qui fonctionne grâce à une machine et capable d'influencer son environnement en produisant des résultats (tels que des prédictions, des recommandations ou des décisions) pour répondre à un ensemble donné d'objectifs. Il utilise les données et les intrants générés par la machine et/ou apportés par l'homme afin de percevoir des environnements réels et/ou virtuels ; produire une représentation abstraite de ces perceptions sous forme de modèles issus d'une analyse automatisée (ex. l'apprentissage automatisé) ou manuelle ; et utiliser les déductions du modèle pour formuler différentes options de résultats. Les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner de façon plus ou moins autonome. (cf. OCDE, <https://oecd.ai/fr/ai-principles>).

Les **activités économiques** choisies l'ont été dans une optique de diffusion maximale des données disponibles au niveau de la section de la NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). Les sections « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) » et « production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (E) » ont été regroupées sous le vocable « d'énergie et environnement » pour permettre leur diffusion.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Sciences et technologies](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Commerce extérieur

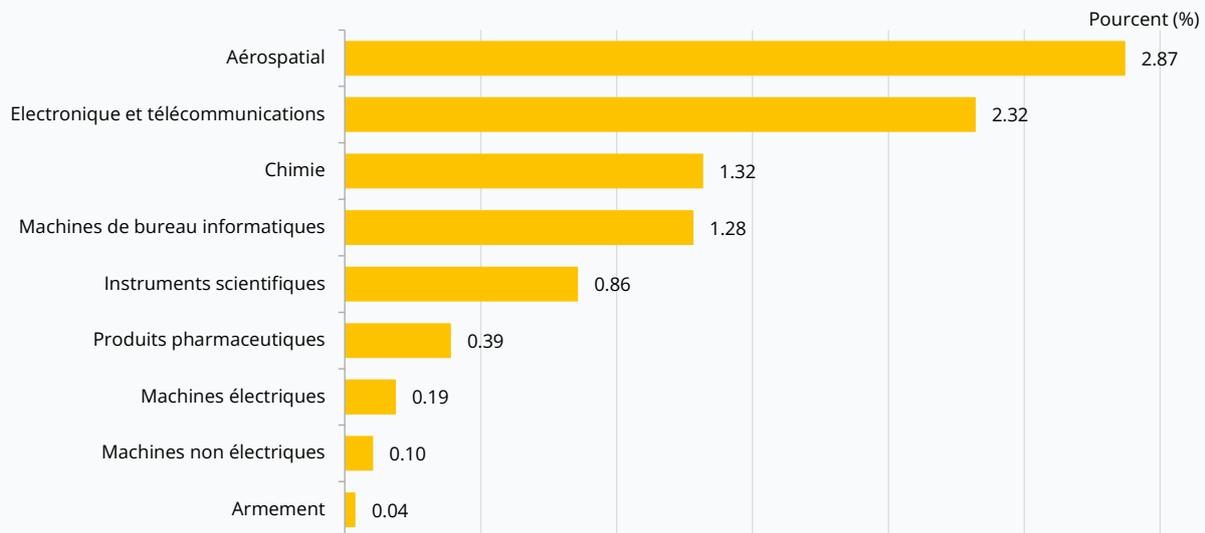
PART DES PRODUITS HIGH-TECH DANS LES IMPORTATIONS TOTALES DE MARCHANDISES



11.

Quelle est la part des produits high-tech dans les importations totales de marchandises ?

Part relative des produits high-tech dans les importations (2024)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4010](#), Balance commerciale du Luxembourg - H1

En 2024, les produits technologiques de pointe représentent 9,4 % de la valeur totale des importations de marchandises.

En tête de liste figure l'*aérospatial*, avec une part de 2,9 % des importations totales, suivie de l'*électronique et des télécommunications*, qui atteignent 2,3 %. Les *machines de bureau informatiques* et la *chimie* se partagent chacun 1,3 % des importations globales. Le Luxembourg consacre également 0,9 % à l'importation d'*instruments scientifiques* et 0,4 % à celle de *produits pharmaceutiques*. Les *machines électriques* et les *machines non électriques* affichent respectivement des parts de 0,2 % et 0,1 %. Enfin, seulement une partie infime des importations totales de marchandises sont destinées à l'*armement*.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les statistiques du **commerce extérieur** recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

Les statistiques publiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.

De ces statistiques sont exclues :

Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.

Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.

Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.

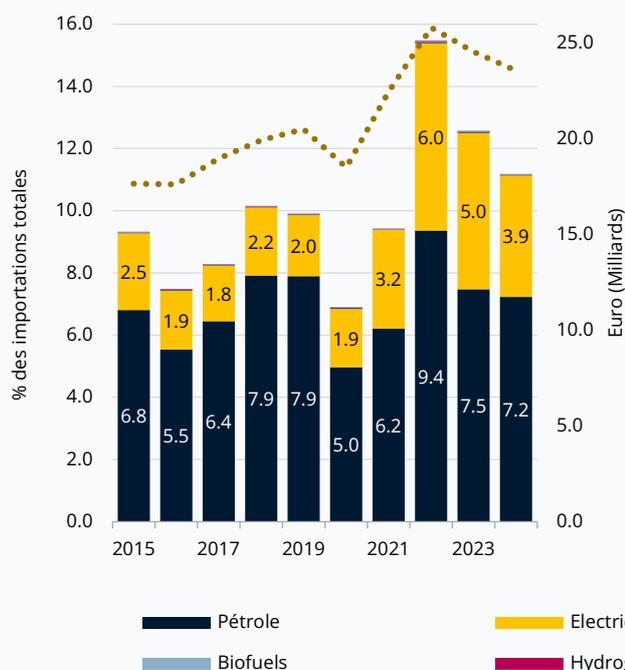
Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article est la Nomenclature Combinée (NC) ,accessible sur le Portail des statistiques sous la rubrique [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#)

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

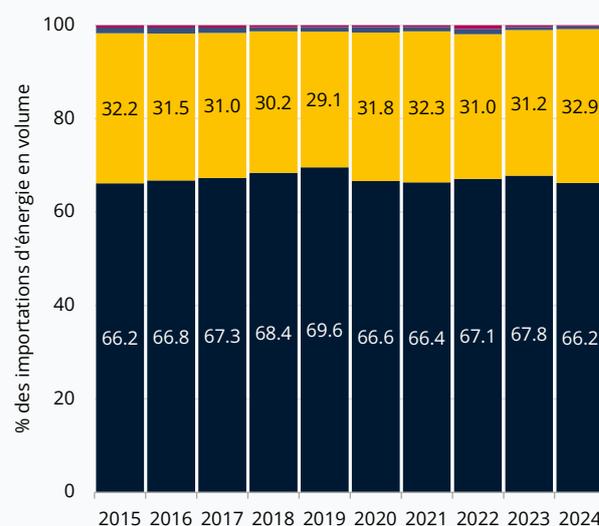
12.

Comment a évolué la part de l'énergie dans la valeur totale des importations depuis 2015 ?

Part des différents types d'énergie dans les importations totales



Proportion relative des différentes sources d'énergie dans le volume des importations d'énergie (%)



Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

Set de données en ligne :

[E4010](#), Balance commerciale du Luxembourg - H1

La facture énergétique amplifiée par les effets de la crise COVID et de la guerre en Ukraine

La plus grande partie de l'énergie consommée au Luxembourg est importée. Le Luxembourg dépend entièrement de l'étranger pour son approvisionnement en pétrole et de manière très élevée pour le gaz. La situation est un peu moins tendue pour l'électricité, grâce aux avancées réalisées dans le développement des énergies renouvelables ces dernières années. Cette forte dépendance aux importations rend le Luxembourg vulnérable aux fluctuations des prix de l'énergie sur le marché international.

Si l'on considère la période d'avant-Covid entre 2015 et 2019, en fonction des variations des prix de l'énergie sur le marché international, la part des importations totales de marchandises attribuée à la facture énergétique au Luxembourg a fluctué entre 7.5 % et 10.2 %. Le pétrole constitue l'élément principal de cette facture, représentant entre 5.5 % et 7.9 % du total des importations. L'électricité et le gaz forment le deuxième poste, avec une part comprise entre 1.8 % et 2.5 %. La contribution des autres sources d'énergie importées, telles que les biocarburants, l'hydrogène ou la houille, est insignifiante.

En 2020, la facture énergétique a diminué à 6.9 %, en raison du confinement et du ralentissement économique provoqués par la crise du Covid-19. Alors que la facture d'électricité et de gaz

est restée stable à 1.9 % du total des importations de marchandises, les dépenses liées au pétrole se sont révélées inférieures à celles enregistrées durant la période 2015-2019, atteignant 5.0 % des importations totales de marchandises.

En 2021, avec la reprise économique marquant la fin de la crise du Covid-19, la part de l'énergie dans le total des importations de marchandises augmente à 9.4 %. La facture pétrolière représente 6.2 % des importations de marchandises, un niveau semblable à celui observé durant la période 2015-2019. En raison de la hausse des prix de l'électricité et du gaz, ce poste représente 3.2 % du total des importations de marchandises en 2021.

En 2022, la facture énergétique du Luxembourg a connu une forte augmentation due à la hausse généralisée des prix sur les marchés internationaux de l'énergie suite à la guerre en Ukraine. Les dépenses énergétiques ont atteint 15.5 % du total des importations de marchandises cette année-là, avant de diminuer à 12.6 % en 2023, puis à 11.2 % en 2024. Les dépenses liées au pétrole passent de 9.4 % en 2022 à 7.5 % en 2023, puis à 7.2 % du total des importations de marchandises en 2024. Une tendance similaire est observée pour les dépenses en électricité et en gaz, qui ont reculé de 6.0 % en 2022 à 5.0 % en 2023, pour atteindre 3.9 % en 2024.

En analysant l'importance des différentes sources d'énergie dans le volume des importations, on constate que le pétrole reste la principale source, représentant entre 66.2 % et 69.6 % des importations. La part relative du gaz et de l'électricité demeure globalement stable sur toute la période, oscillant entre 29.1% et 32.9 % des importations d'énergie en volume.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les statistiques du commerce extérieur recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

Les statistiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.

De ces statistiques sont exclues :

Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.

Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.

Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.

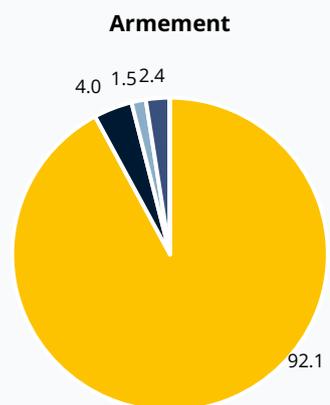
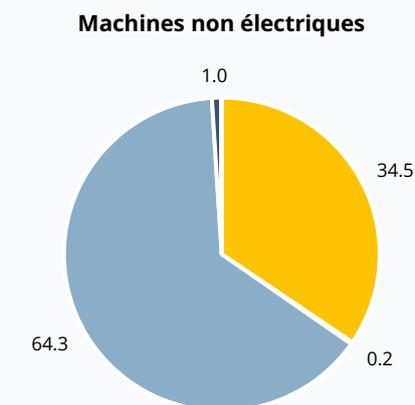
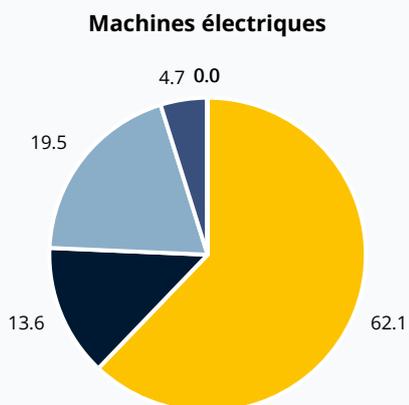
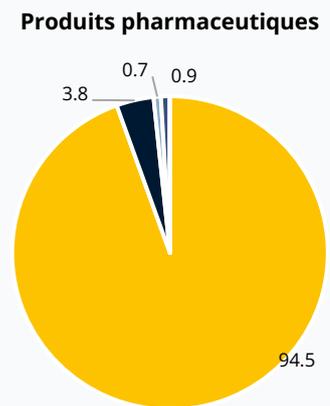
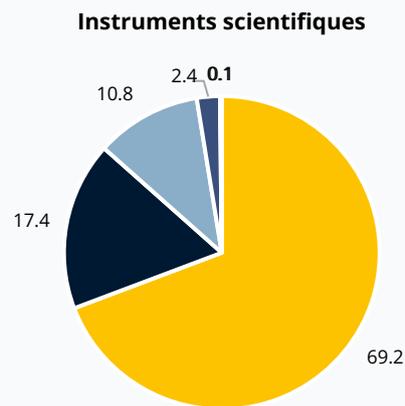
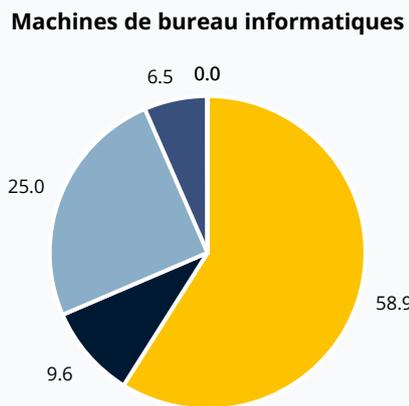
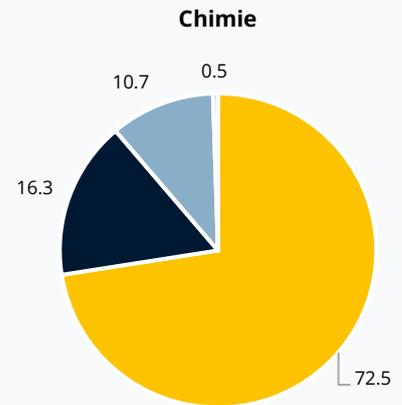
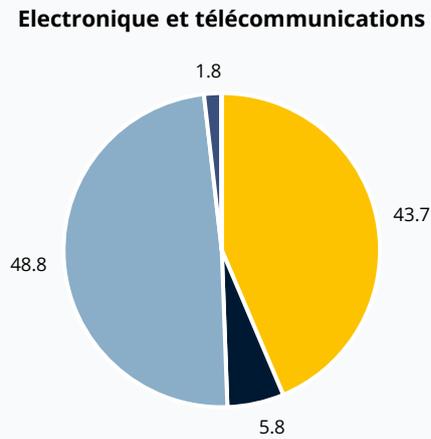
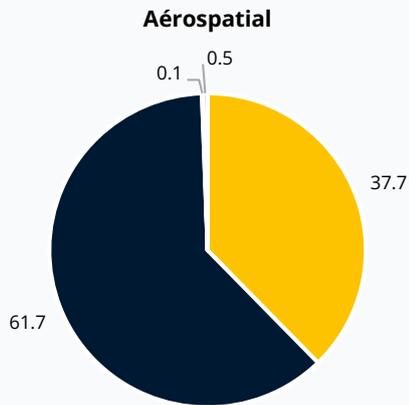
Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article est la Nomenclature Combinée (NC) ,accessible sur le Portail des statistiques sous la rubrique [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#)

D'autres statistiques sur l'énergie sont produites par le STATEC. Ces dernières sont disponibles sous : [Energie - Statistiques - Luxembourg](#)

Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

13.

D'où sont importés les produits high-tech ?



■ Europe ■ Amérique ■ Asie ■ Divers - pays non spécifiés et pays non identifiés ■ Afrique ■ Océanie et régions polaires

Source : STATEC, Commerce extérieur, 2025

L'Europe est le principal fournisseur de produits high-tech du Luxembourg, à trois exceptions près.

En examinant la répartition des importations de produits high-tech selon la région d'origine pour la période 2015-2024, on constate que l'Europe domine dans la majorité des catégories, à l'exception de trois cas. Dans le secteur *aérospatial*, le Luxembourg privilégie les importations originaires d'Amérique, qui représentent 61,7 % de la valeur totale des acquisitions. En revanche, pour les *machines non électriques* et *l'électronique et télécommunications*, l'Asie domine avec respectivement 64,3 % et 48,8 %.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les statistiques du **commerce extérieur** recensent en principe uniquement les marchandises traversant physiquement la frontière luxembourgeoise (y compris l'énergie électrique et le gaz) à destination ou en provenance d'un autre Etat membre respectivement d'un pays tiers (cf. le Règlement UE 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, entré en vigueur le 01/01/2021).

Les statistiques publiques du commerce extérieur retiennent comme pays partenaire, à l'importation, le pays de provenance du produit.

De ces statistiques sont exclues :

Les opérations triangulaires : lors d'une telle opération le mouvement réel des biens se fait entre deux pays autres que le Luxembourg bien que l'opération d'import/export soit réalisée par une entreprise résidente.

Transactions sur billets de banque, titres, or monétaire ainsi que pièces de monnaie ayant cours légal.

Les transferts passagers entre deux pays à l'exception des opérations de réparations.

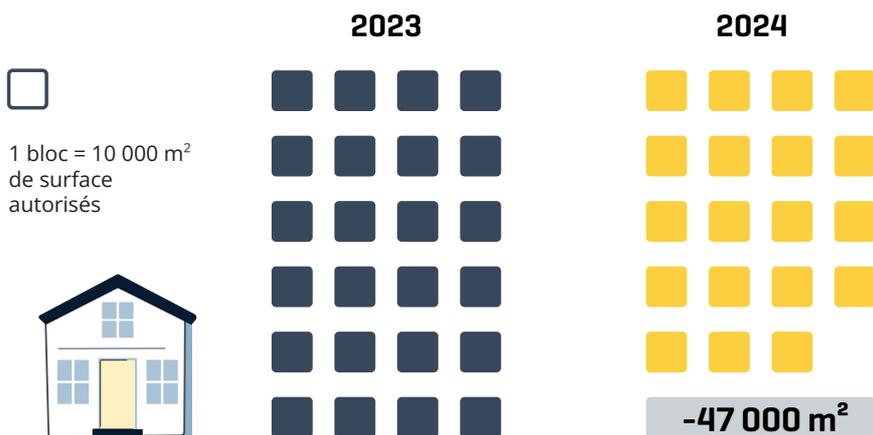
Les codes de produit utilisés pour les produits présentés dans cet article sont accessibles sous [Classement des marchandises - Statistiques - Luxembourg](#).

Le **pays d'origine** qui désigne le pays dans lequel un produit, une marchandise ou un bien a été entièrement fabriqué ou substantiellement transformé. Ce terme n'est pas à confondre avec le **pays de provenance** qui désigne le pays d'où un produit ou une marchandise est expédié avant d'être importé au Luxembourg.

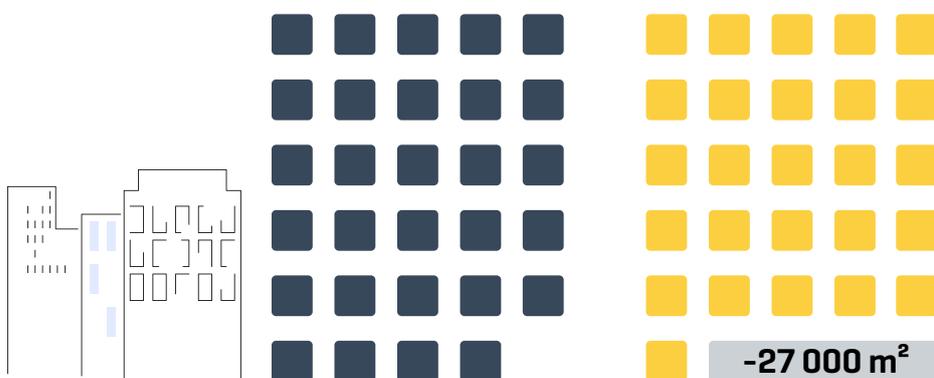
Les données sur les entreprises actives sont disponibles dans la rubrique « [Commerce extérieur](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

Construction et logement

MOINS DE DEMANDE POUR CONSTRUIRE



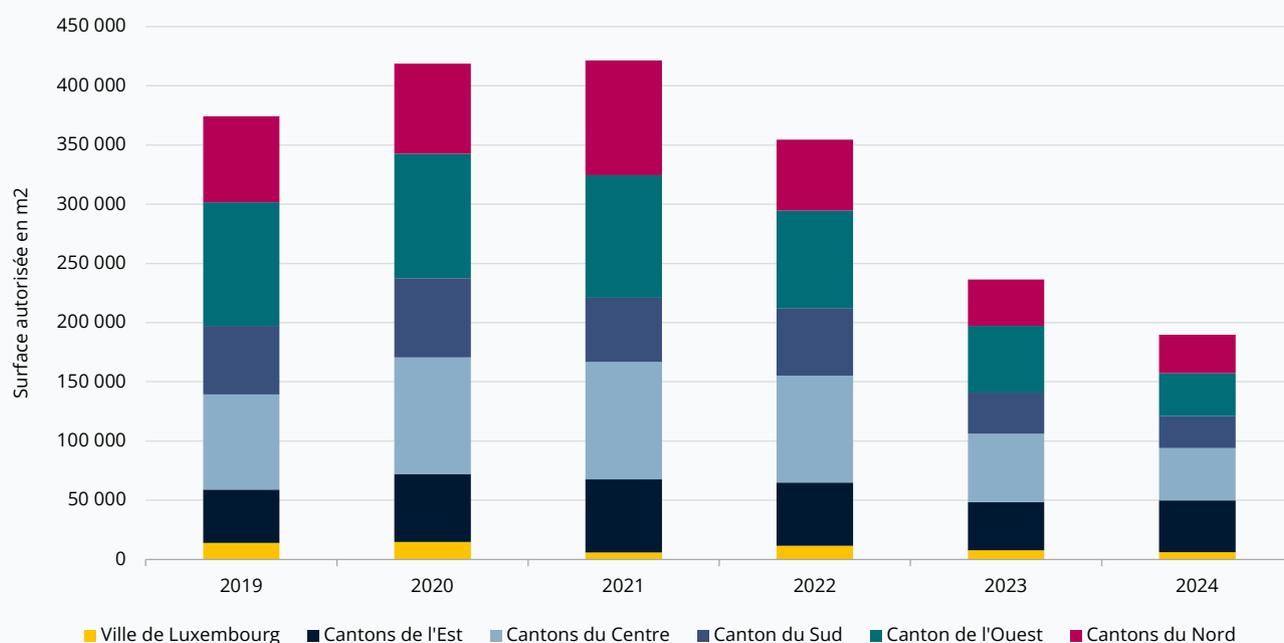
La surface autorisée pour les maisons individuelles recule de 47 000 m² en 2024, soit une baisse de 20%



Les immeubles d'habitation ne sont pas épargnés : 27 000 m² de surface en moins, soit une baisse de 8 %

Comment a évolué la surface totale des bâtiments résidentiels selon la région ?

Surface totale autorisée pour des maisons individuelles par région (en m²)



Source : STATEC, Autorisations de bâtir, 2024

Set de données en ligne :

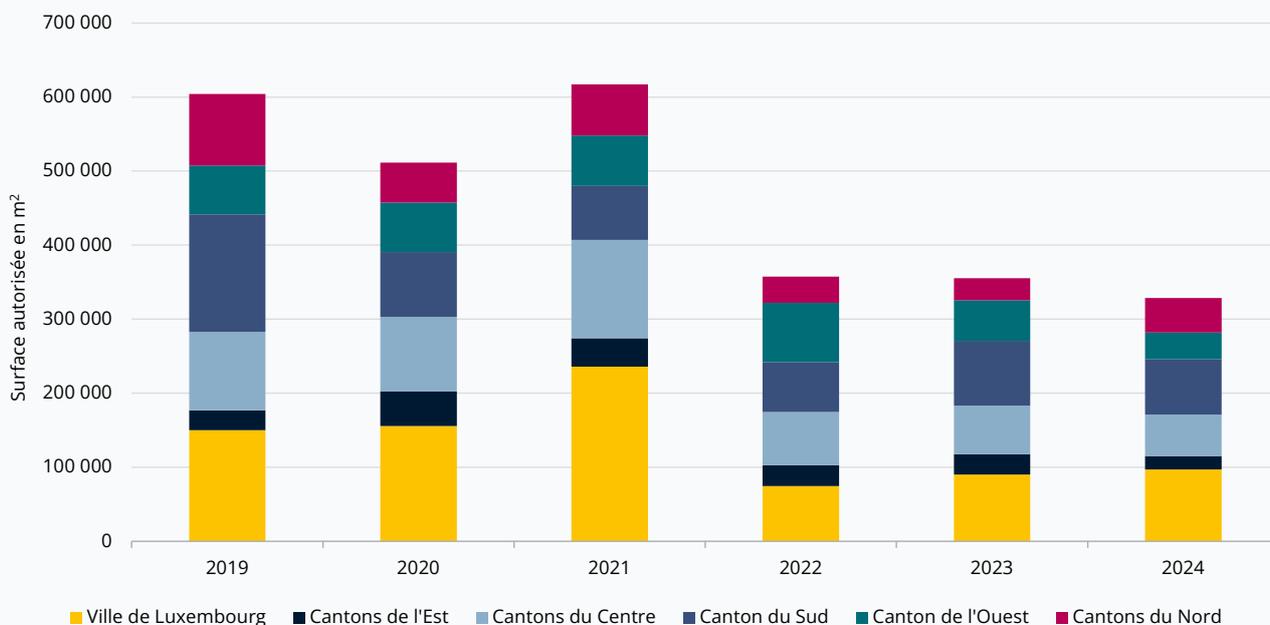
[D4132](#), Autorisations de bâtir : Surface utile autorisée selon le type de bâtiment par région

En 2024, la surface autorisée d'environ 190 000m² pour la construction de maisons individuelles a connu une baisse de 20% par rapport à l'année précédente (soit une baisse d'environ 47 000 m²), continuant ainsi sur la lancée amorcée en 2022.

La capitale reste en retrait sur ce secteur, avec une participation minimale à la construction de maisons unifamiliales sur le territoire national. En effet, en 2024, la ville de Luxembourg a autorisé seulement 6 000 m², soit 3% du total national. Cette surface autorisée était de 14 000 m² du pays en 2019 (soit 4%).

Ces dernières années, la région de l'Ouest a occupé une place prépondérante dans le paysage de la construction résidentielle au niveau national. Toutefois, depuis 2022 elle est dépassée par la région du Centre. Bien que la région Centre ait connu une baisse de 23 % par rapport à 2023 de sa surface autorisée (soit environ 13 500 m²), celle-ci représente plus de 44 000 m². En comparaison, la région de l'Ouest a enregistré un recul plus prononcé de 35 % par rapport à 2023, avec une surface autorisée de seulement 36 000 m², soit 20 000 m² de moins.

Surface totale autorisée pour des immeubles à deux logements ou plus par région (m²)



Source : STATEC, Autorisations de bâtir, 2024

Set de données en ligne :

[D4132](#), Autorisations de bâtir : Surface utile autorisée selon le type de bâtiment par région

En 2024, le Grand-Duché de Luxembourg a enregistré un recul notable d'environ 27 000 m² pour la surface totale des appartements autorisés, soit une chute de 8 % par rapport à 2023. Depuis la crise économique qui touche principalement le secteur de la construction, la surface autorisée pour les immeubles à deux logements ou plus a atteint son niveau le plus bas depuis 2013 (environ 314 000 m²).

En analysant les données par région, on note que cette baisse est principalement due à la chute des autorisations de ce type dans la ville de Luxembourg et la région du Centre, en effet entre 2021 et 2024 on enregistre une diminution de 58%. En 2024, la ville de Luxembourg n'a pu autoriser que 96 000 m² d'immeubles à appartements soit -59% de la surface autorisée de 2021, respectivement la région du Centre 56 000 m² (soit -58%). Ce phénomène s'observe dans une moindre mesure dans les régions de l'Ouest (-32 000 m², soit -47%), de l'Est (-20 000 m², soit -53%) et du Nord (-23 000 m², soit -33%).

Toutefois, une région est stable, voir augmente légèrement la surface autorisée dédiée aux immeubles à appartements, il s'agit de la région des cantons du Sud. En effet, en 2024 ceux-ci ont autorisé 2 000 m² de plus par rapport à l'année 2021, atteignant une surface autorisée de 75 000 m², soit une hausse de 2%. Ainsi, la région des cantons du Sud se classe actuellement deuxième derrière la ville de Luxembourg en termes de surface totale des immeubles à deux logements ou plus autorisée.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Région du Nord : canton de Clervaux ; canton de Diekirch ; canton de Vianden ; canton de Wiltz

Région de l'Est : canton d'Echternach, canton de Grevenmacher ; canton de Remich

Région du Sud : canton d'Esch-sur-Alzette

Région de l'Ouest : canton de Redange ; canton de Capellen

Région du Centre : canton de Luxembourg à l'exception de la ville de Luxembourg, canton de Mersch

Les définitions suivantes sont conformes aux nomenclatures d'Eurostat.

Bâtiments résidentiels : ils sont composés des maisons individuelles, des immeubles à 2 logements ou plus ainsi que des habitats communautaires.

Maisons individuelles :

Cela comprend :

- les maisons indépendantes comme les bungalows, villas, chalets, maisons forestières, fermes, maisons de campagne, maisons de vacances, maisons de week-end, etc.
- les maisons jumelées ou mitoyennes, ayant chacune son propre toit et sa propre entrée directement à partir de la surface du sol

Cela exclut

- les bâtiments d'exploitation agricole non résidentiels

Immeubles à deux logements ou plus

Cela comprend :

- les maisons indépendantes, jumelées ou mitoyennes à deux logements
- les autres bâtiments résidentiels comme les immeubles d'appartements, les appartements, à trois logements ou plus

Pour faciliter la lecture de cet article, les chiffres ont été arrondis.

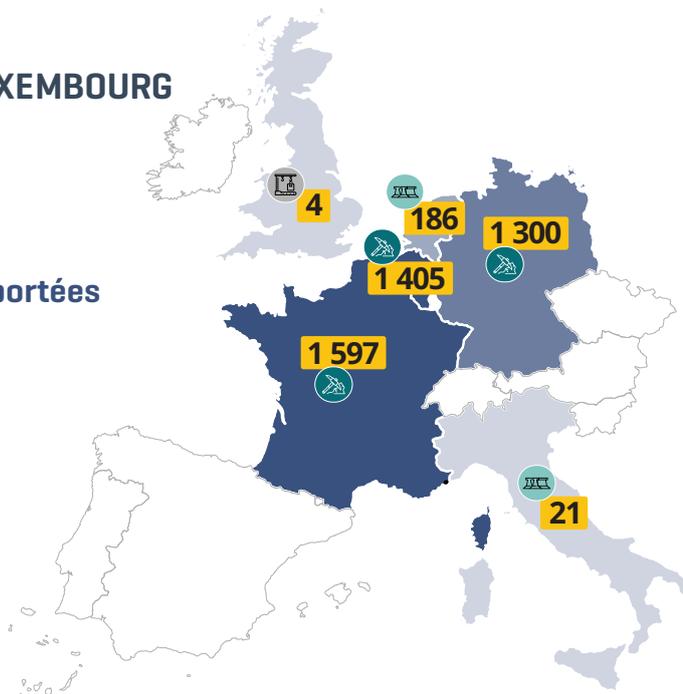
Les données sur les autorisations de bâtir sont disponibles dans la rubrique « [Construction et logement](#) » sur le portail des statistiques.

Transport

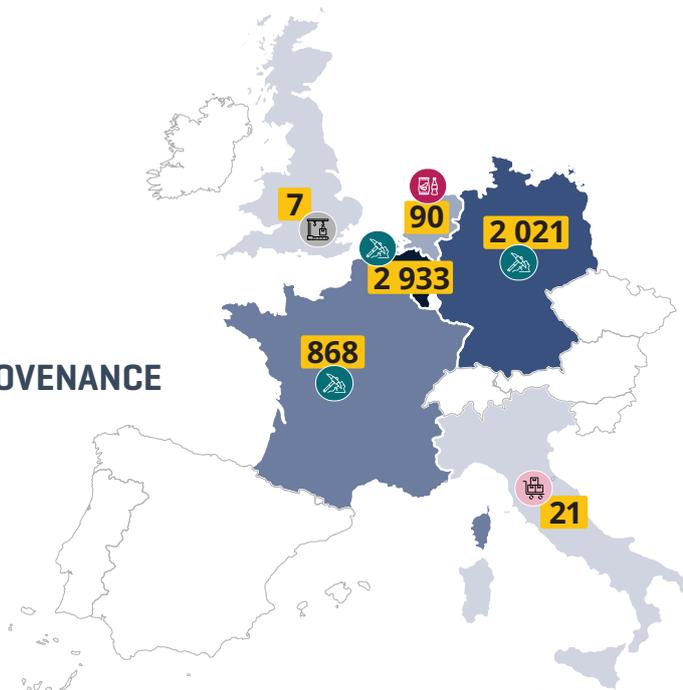
MARCHANDISE CHARGÉE AU LUXEMBOURG PAR PAYS DE DESTINATION

Principales marchandises transportées

-  Minerais métalliques et autres produits d'extraction
-  Produits alimentaires, boissons et tabac
-  Métaux de base; produits du travail des métaux, sauf machines et matériels
-  Équipement et matériel utilisés dans le transport de marchandises
-  Marchandises groupées: mélange de types de marchandises qui sont transportées ensemble
-  Quantité totale de marchandises transportées (en 1 000 tonnes)



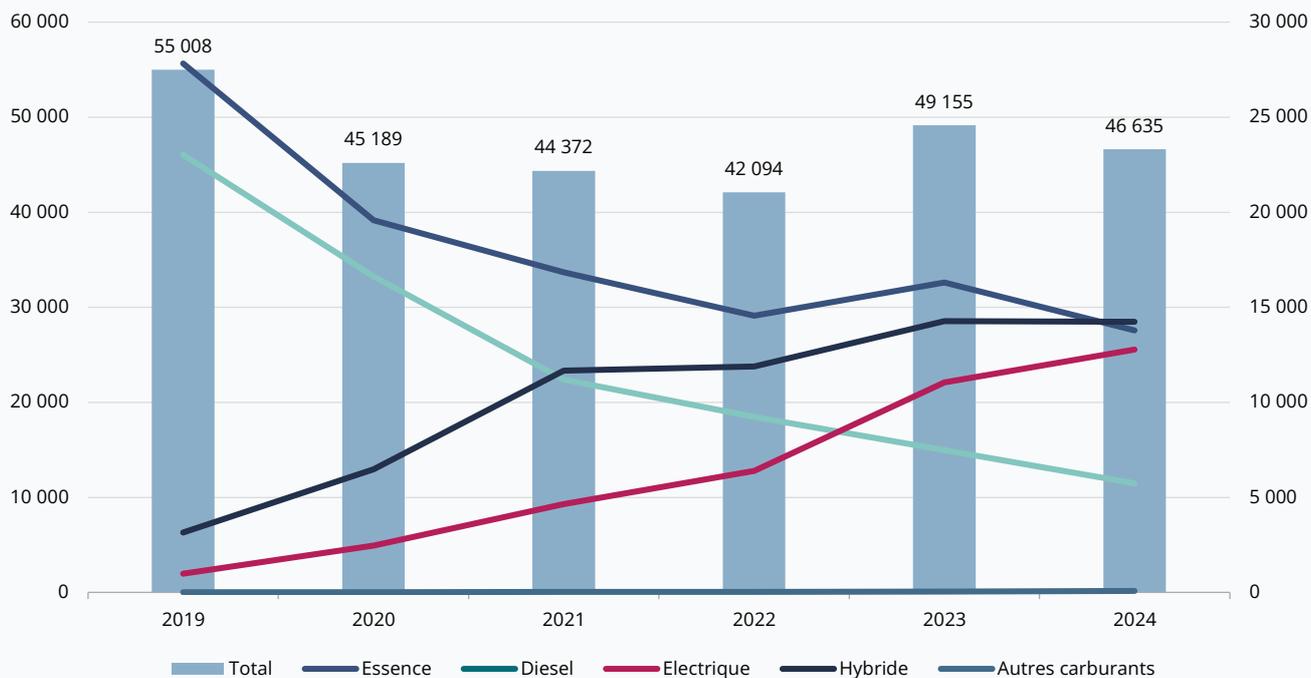
MARCHANDISE DÉCHARGÉE AU LUXEMBOURG PAR PAYS DE PROVENANCE



15.

Comment ont évolué les immatriculations de voitures selon le type de carburant ?

Nouvelles immatriculations de voitures selon le type de carburant



Source : STATEC, Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules routiers par type de véhicules et carburant, 2024

Set de données en ligne :

[D6122](#), Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules routiers par type de véhicules et carburant

Depuis 2023 , les voitures hybrides et électriques supplantent les moteurs thermiques

La proportion de voitures à moteur thermique (essence ou diesel) continue de diminuer. En effet, entre 2019 et 2024, les immatriculations de véhicules à essence ont chuté de 50% passant de 27 837 à 13 783, tandis que celles des voitures diesel ont baissé de 75% passant de 23 022 à 5 749. En revanche, le nombre d'immatriculations des voitures hybrides et électriques a considérablement augmenté pendant cette même période. Sur la période 2019-2024, les immatriculations de véhicules hybrides ont augmenté de 351%, tandis que celles des véhicules électriques ont explosé de 1196% par rapport à 2019. L'année 2021 marque la première fois où les immatriculations de véhicules hybrides dépassent celles des voitures diesel. En 2024, les immatriculations de voitures hybrides, s'élevant à 14 236, ont pour la première fois dépassé celles des voitures à essence, qui sont de 13 783.

À PROPOS DE L'INDICATEUR :

Le nombre d'immatriculations se réfère aux voitures neuves et d'occasion nouvellement immatriculées par année.

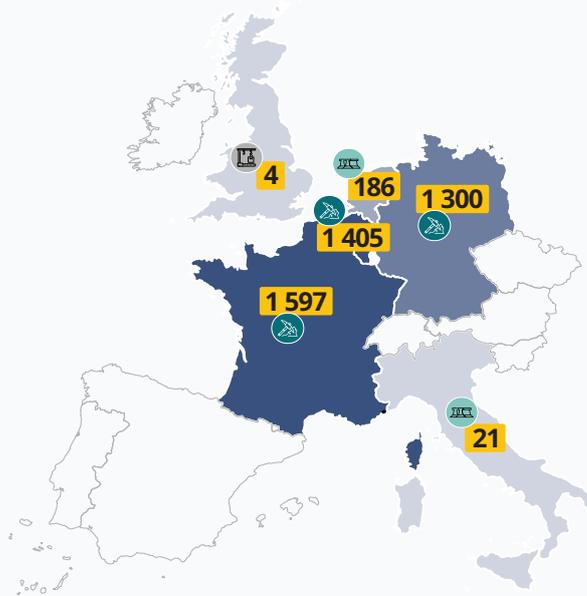
La catégorie « Voitures » regroupe les voitures particulières, les voitures à usage mixte ainsi que les véhicules utilitaires.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Transports](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.

18. Où vont les marchandises des camions chargés au Luxembourg ?

Marchandise chargée au Luxembourg par pays de destination

TOTAL Marchandise chargée (en milliers de tonnes)



Principales marchandises transportées

-  Minerais métalliques et autres produits d'extraction
-  Métaux de base; produits du travail des métaux, sauf machines et matériels
-  Équipement et matériel utilisés dans le transport de marchandises
-  Quantité totale de marchandises transportées (en 1 000 tonnes)

Set de données en ligne :

[D6011](#), Transports routiers de marchandises

En 2024, 94 % des marchandises routières luxembourgeoises ont été destinées à la France, la Belgique et l'Allemagne

En 2024, un total de presque 4.6 millions de tonnes de marchandises ont été transportées depuis le Grand-Duché sur des camions et tracteurs routiers ayant une charge utile $\geq 3.5t$, une large majorité étant destinée à ses voisins proches. Les données récentes sur les marchandises chargées au Luxembourg, selon les pays de destination, indiquent une part importante des minerais métalliques et autres produits d'extraction (tels que la pierre, le sable et le gravier) dans les flux sortants du pays.

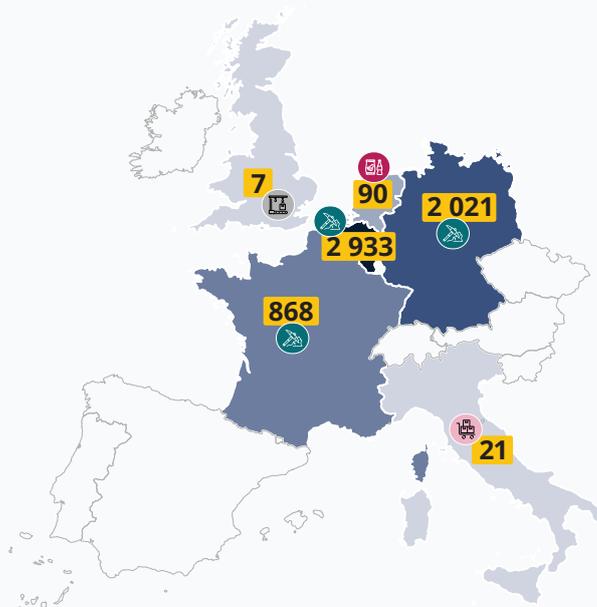
Les trois principaux pays de destination sont la France, la Belgique et l'Allemagne. À eux trois, ils absorbent 94 % du total des produits chargés au Luxembourg. La France arrive en tête avec environ 1.6 millions de tonnes, soit 35 % du volume total, suivie de la Belgique avec 1.4 millions de tonnes (31 %), puis l'Allemagne avec 1.3 millions de tonnes (28 %). Ces échanges massifs concernent principalement les minerais métalliques et autres produits d'extraction (tels que la pierre, le sable et le gravier).

Les autres destinations représentent des volumes bien plus modestes. Les Pays-Bas ont reçu 186 milliers de tonnes, soit 4 % du total, principalement constitués de métaux de base et de produits métallurgiques. L'Italie enregistre 21 milliers de tonnes, également dominées par cette catégorie de marchandises. Quant au Royaume-Uni, les volumes sont très faibles, avec seulement 4 milliers de tonnes, essentiellement composés d'équipements et de matériels utilisés dans le transport de marchandises.

17 D'où viennent les marchandises des camions déchargés au Luxembourg ?

Marchandise déchargée au Luxembourg par pays de provenance

TOTAL Marchandise chargée (en milliers de tonnes)



Principales marchandises transportées

- Minerais métalliques et autres produits d'extraction
- Produits alimentaires, boissons et tabac
- Équipement et matériel utilisés dans le transport de marchandises
- Marchandises groupées: mélange de types de marchandises qui sont transportées ensemble
- Quantité totale de marchandises transportées (en 1 000 tonnes)

Set de données en ligne :

[D6011](#), Transports routiers de marchandises

Le Luxembourg majoritairement approvisionné par la Belgique, l'Allemagne et la France

En 2024, le Luxembourg a réceptionné via son trafic routier près de 6 millions de tonnes de marchandises en provenance de ses partenaires commerciaux européens. L'analyse des flux met en évidence une prédominance de certains pays.

La Belgique est de loin le principal partenaire du Luxembourg, avec plus 2.9 millions de tonnes de marchandises livrées sur le territoire national, représentant 49 % du total. Elle est suivie de l'Allemagne (2 millions de tonnes, soit 34 %) et de la France (0,8 millions de tonnes, soit 14 %). Dans ces trois cas, la marchandise principale est identique : pierres, sables et graviers, ce qui témoigne de l'importance de ces matériaux dans l'économie luxembourgeoise, notamment dans les secteurs liés à l'aménagement du territoire et à la construction.

Les autres pays contribuent de manière marginale au volume total des marchandises déchargées au Luxembourg. Les Pays-Bas ont acheminé 90 milliers de tonnes, soit 2 % du total, principalement composés de produits alimentaires, de boissons et de tabac. L'Italie a livré 21 milliers de tonnes, constituées de marchandises groupées, c'est-à-dire un mélange de différents types de biens transportés ensemble. Le Royaume-Uni, enfin, a fourni 7 milliers de tonnes, essentiellement constituées d'équipements et de matériels de transport.

À PROPOS DE L'INDICATEUR

Les résultats présentés sont issus de l'enquête de transport routier de marchandises par route.

Les pays représentés ci-dessus indiquent exclusivement le lieu de déchargement ou chargement de la marchandise à destination ou en provenance du Luxembourg via le réseau routier. Ils n'indiquent pas le pays de fabrication de la marchandise.

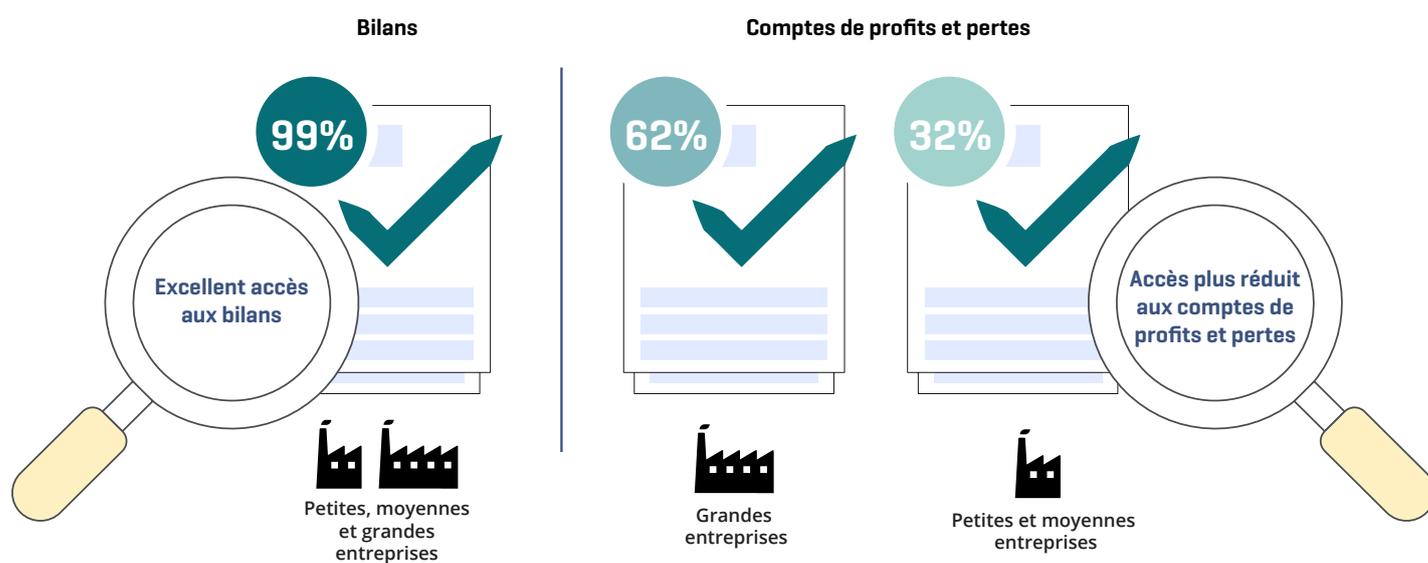
Les marchandises transportées sont classées selon la nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport ([NST 2007](#)). Cela permet de faciliter les comparaisons à travers les modes de transports et les pays.

Les informations sur la statistique du sujet traité sont disponibles dans la rubrique « [Transports](#) » sur le Portail statistiques.public.lu.u

Centrale des Bilans

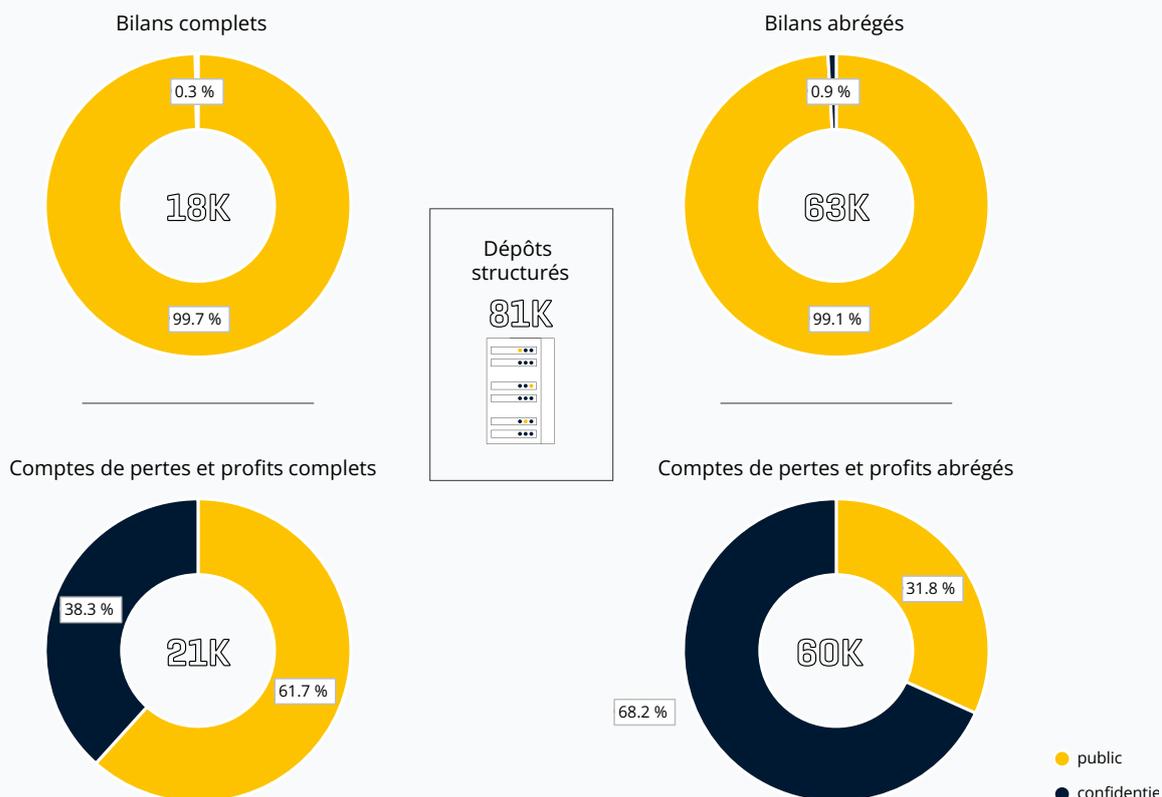
ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES COMPTABLES AU LUXEMBOURG

L'accès du public aux données financières déposées par les entreprises résidentes est régi par la loi et varie fortement selon le document comptable et la taille de l'entreprise.



18 Combien de comptes annuels structurés sont déposés au Luxembourg par les entreprises et lesquels sont disponibles au public ?

Dépôts de comptes annuels structurés de l'exercice comptable 2023



Source : Centrale des Bilans, extraction du 04.04.2025

En 2023, 81 000 dépôts structurés enregistrés dans la Centrale des Bilans

Le STATEC est chargé de gérer la Centrale des Bilans (CDB), qui conserve et archive les données financières des entreprises dans un format structuré et harmonisé déposés via l'application eCDF. Les fichiers structurés permettent une exploitation informatique directe des données financières, simplifiant ainsi leur traitement pour des analyses statistiques ou des tâches administratives. Pour l'année comptable 2023, plus de 81 000 dépôts structurés sont repris dans la CDB.

L'accès à l'information pour le public varie considérablement selon qu'il s'agit du Bilan ou du Compte de profits et pertes. Concernant le Bilan, une grande majorité des entreprises, environ 63 000, dépose un Bilan abrégé contre 18 000 pour la version complète du Bilan. Ainsi, dans la majorité des cas, certaines rubriques comptables ne sont pas disponibles au grand public. De plus, les entreprises ont la possibilité de rendre confidentiel l'un ou l'autre document comptable selon des critères définis par la loi. Au niveau du Bilan, plus 99% des dépôts, sous forme complète ou abrégée, sont publics et peuvent donc être consultés via le site du Luxembourg Business Registers (LBR) ou via la plateforme Opendata.

En revanche, l'accès au compte de profits et pertes est plus restreint. Quelques 62% de comptes de profits et pertes complets sont disponibles au public alors que ce chiffre tombe à 32% pour les comptes de profits et pertes abrégés. Pour les 60.000 entreprises qui déposent un document abrégé, le chiffre d'affaires n'est pas disponible. Par conséquent, toute analyse nécessitant le chiffre d'affaires est difficile à réaliser, et la représentativité ainsi que l'interprétation des résultats sont limitées.

À PROPOS DE L'ACCÈS AUX DONNÉES DES COMPTES ANNUELS

Les données structurées de la Centrale des Bilans proviennent des documents comptables suivants :

- Bilan (Complet ou Abrégé) ;
- Compte de Profits et Pertes (Complet ou Abrégé) ;
- Plan Comptable Normalisé.

Le solde des comptes repris au Plan Comptable Normalisé étant confidentiel, selon l'article 77 de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les informations contenues ne peuvent être diffusées au public. La confidentialité s'applique également aux Bilans et Comptes de Profits et Pertes selon l'article 77 qui stipule que l'accès du public aux comptes annuels est limité à certaines formes juridiques de sociétés. La publicité des données structurées à l'origine des comptes annuels est également régie par les dispositions relatives au régime particulier des sociétés mères et filiales (articles 70 et 71).

Par ailleurs, les petites entreprises qui ne dépassent pas les critères établis dans l'article 35 de la loi révisée du 19 décembre 2002 et qui ne font pas d'appel public à l'épargne sur un marché réglementé peuvent choisir de ne pas rendre public ni accessible le compte de profits et pertes. Il s'agit d'une part significative du paysage économique Luxembourgeois.

La publication de documents comptables abrégés ou complets par une entreprise dépend principalement de sa taille. Celle-ci est déterminée par les variables « total du bilan », « montant net du chiffre d'affaires » et « nombre des membres du personnel employé à plein temps et en moyenne au cours de l'exercice » tels que définis dans les articles 35 et 47 de la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Les petites entreprises ne dépassant pas les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères visés à l'article 35 au cours de deux exercices consécutifs peuvent avoir recours aux formulaires abrégés de Bilan et de Compte de Profits et Pertes. Les grandes entreprises dépassent les limites pour au moins deux des critères définis à l'article 47 et doivent ainsi fournir des documents comptables complets. Les moyennes entreprises (ni petites, ni grandes) peuvent déposer un Compte Profits et Pertes abrégés. Les données contenues dans la Centrale des Bilans sont donc plus précises pour les grandes entreprises car celles-ci ont l'obligation de publier des documents comptables complets.

La Centrale des Bilans met à disposition du public les données financières non confidentielles sous une forme structurée. Les fichiers diffusés sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise Opendata sont exploitables informatiquement. L'utilisateur y trouve également des instructions permettant d'exploiter les données comptables en langage XML. Ces jeux de données peuvent contenir plusieurs millions de lignes au format XML, nécessitant ainsi un logiciel adéquat pour exploiter, traiter et afficher l'ensemble de ces enregistrements.

Les données publiques sont disponibles dans la rubrique data.public.lu/fr/datasets/donnees-comptes-annuels sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise ou via le site du Luxembourg Business Registers (LBR) lbr.lu.

Les articles de la Loi du 19 décembre 2002 peuvent être consultés sur Legilux : legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2002/12/19.

19

Utiliser les comptes annuels structurés et publics des entreprises luxembourgeoises pour établir des indicateurs de suivi de leur santé financière ?

INDICATEURS FINANCIERS (NACE A à S, à l'exclusion de K et O, voir encadré méthodologique, ci-dessous)

		2018	5 années	2023	Min	Max	TCAM*
Ratio de dettes sur fonds propres	<i>pourcents</i>	117.5		90.5	90.5	117.5	-4.3%
Ratio du bénéfice brut d'exploitation / total dettes	<i>pourcents</i>	5.5		5.9	4.4	6.6	1.4%
Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net	<i>pourcents</i>	3.0		4.3	-4.0	8.8	6.3%
Rendement des capitaux propres	<i>pourcents</i>	11.0		11.6	8.8	11.6	0.9%
Taux de rotation de l'actif	<i>pourcents</i>	72.5		83.8	63.9	83.8	2.4%

Source : Centrale des Bilans, <https://www.bach.banque-france.fr>

Note : données exprimées en termes de médiane pour les entreprises non financières, leur nombre varie selon les ratios (cf. encadré). Seuls les dénominateurs positifs sont pris en compte pour le calcul des ratios.

* TCAM = taux de croissance annuel moyen

Les données publiques de la Centrale des Bilans, qui sont par ailleurs disponibles sur la plateforme ouverte des données luxembourgeoise, sont transmises de manière agrégée à la base de données européenne BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonized) conformément à un cadre méthodologique prédéfini. BACH fournit des indicateurs pertinents dans l'optique de suivre la santé financière des entreprises. Ces indicateurs comprennent 69 rubriques comptables et 41 ratios financiers. Le tableau ci-dessus présente cinq ratios sélectionnés parmi les 41 disponibles, pour les entreprises faisant l'objet du reporting BACH, dans le cadre d'un exposé préliminaire de ces données.

Le **ratio de dettes sur fonds propres** est passé de 117,5 en 2018 à 90,5 en 2023, traduisant une baisse constante de l'endettement relatif aux fonds propres. Les entreprises luxembourgeoises semblent avoir des structures prudentes à faible risque ou présenter un endettement modéré.

Le **ratio du bénéfice brut d'exploitation / total dettes** est passé de 5,5 en 2018 à 5,9 en 2023, après une chute à 4,4 en 2020 lors de la crise sanitaire. Cette évolution marque une amélioration de la capacité des entreprises à générer des profits d'exploitation par rapport à leurs dettes, ce qui reflète une reprise progressive post-COVID.

Entre 2018 et 2023, le **taux de croissance du chiffre d'affaires net** des entreprises luxembourgeoises a connu une évolution marquée par un ralentissement initial, une contraction en 2020 liée à la crise du COVID-19, puis une reprise en 2021 et 2022, avant de se stabiliser à un rythme de croissance modéré en 2023.

Le **rendement des capitaux propres** a légèrement progressé pour les entreprises, passant de 11,0 % en 2018 à 11,6 % en 2023, malgré une baisse temporaire à 8,8 % en 2020. Cela suggère une rentabilité relativement stable pour les actionnaires combinée à une utilisation saine des fonds propres après la crise.

Le **taux de rotation de l'actif** augmente sensiblement de 72,48 % en 2018 à 83,76 % en 2023. Il indique que les entreprises fournissant un compte de profit et perte complet non confidentiel utilisent de plus en plus efficacement leurs actifs pour générer du chiffre d'affaires, ce qui est un signe positif d'optimisation des ressources.

À PROPOS DE LA CONTRIBUTION DU LUXEMBOURG À LA BASE DE DONNÉES BACH

La base de données BACH est une plateforme gratuite qui comprend environ 100 indicateurs calculés à partir des données comptables publiques. Elle permet aux utilisateurs d'évaluer la performance économique et financière des sociétés non financières à des pays européens participants. Dans un souci de comparaison des indicateurs entre les différents pays, les comptes annuels nationaux sont retraités et rendus comparables. Ainsi, la base de données BACH s'appuie sur des comptes annuels harmonisés. Ces indicateurs incluent 69 éléments des comptes annuels et 41 ratios économiques et financiers. Les données sont agrégées et harmonisées selon les activités économiques (NACE Rév 2) et les classes de taille. Pour chacun des agrégats, 5 indicateurs sont calculés à savoir : la moyenne pondérée, les quartiles 1 à 3, et nombre d'entreprises.

Les ratios BACH couvrent en principe les activités non financières, c'est-à-dire tous les secteurs NACE à l'exception des secteurs K (Activités financières et d'assurance), O (Administration publique), T (Activités des ménages) et U (Activités extraterritoriales). Dans le tableau présenté ci-dessus, l'agrégat secteur le plus large dans BACH est utilisé, à savoir le secteur Z0, tel que référencé dans le guide d'utilisateur BACH.

Les données servant à calculer les indicateurs BACH sont des données publiques et peuvent donc être restreintes pour certains agrégats en fonction des règles de confidentialité et de la perte d'information liées aux comptes annuels abrégés. Ainsi pour les ratios présentés dans le tableau ci-dessus, le nombre d'entreprises en 2023 prises en compte pour le calcul de l'indicateur peut varier considérablement passant de 21 500 entreprises pour le ratio 12 à 1 200 entreprises comptabilisées pour le ratio 313. En effet, les ratios incluant principalement des variables liées au Compte de profits et pertes ne peuvent dans la majorité des cas pas être calculés pour respecter les règles de confidentialité. Le nombre d'entreprises peut également varier à travers le temps en fonction de différents paramètres tels que les dépôts tardifs ou un plus grand nombre de données confidentielles. Cela peut créer des biais statistiques et l'interprétation des données BACH doit donc se faire avec prudence.

Ratio 12_Passif / Capitaux propres

Le ratio reprend le montant des dettes en proportion des fonds propres. Il s'agit d'une mesure du taux d'endettement d'une entreprise.

Ratio 27_Bénéfice brut d'exploitation / Total dettes

Le bénéfice opérationnel brut divisé par la dette nette est un indicateur financier qui mesure la capacité d'une entreprise à générer un bénéfice opérationnel par rapport à sa dette nette. Ce ratio donne un aperçu de l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise ses fonds empruntés pour générer des bénéfices d'exploitation.

Ratio 313_Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net

Le taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net mesure l'évolution, en pourcentage, du chiffre d'affaires généré par une entreprise d'une année à l'autre. Il permet d'évaluer la performance commerciale et le dynamisme de l'activité sur une période donnée.

Ratio 38_Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres (ROE) est une mesure de la performance financière calculée en divisant le résultat net par les capitaux propres des actionnaires. Le ROE est considéré comme un indicateur de la rentabilité d'une entreprise et de son efficacité à générer des bénéfices.

Ratio 41_Taux de rotation de l'actif

Le ratio de rotation des actifs mesure la valeur des ventes ou des revenus d'une entreprise par rapport à la valeur de ses actifs. Ce ratio peut être utilisé comme un indicateur de l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise ses actifs pour générer des revenus.

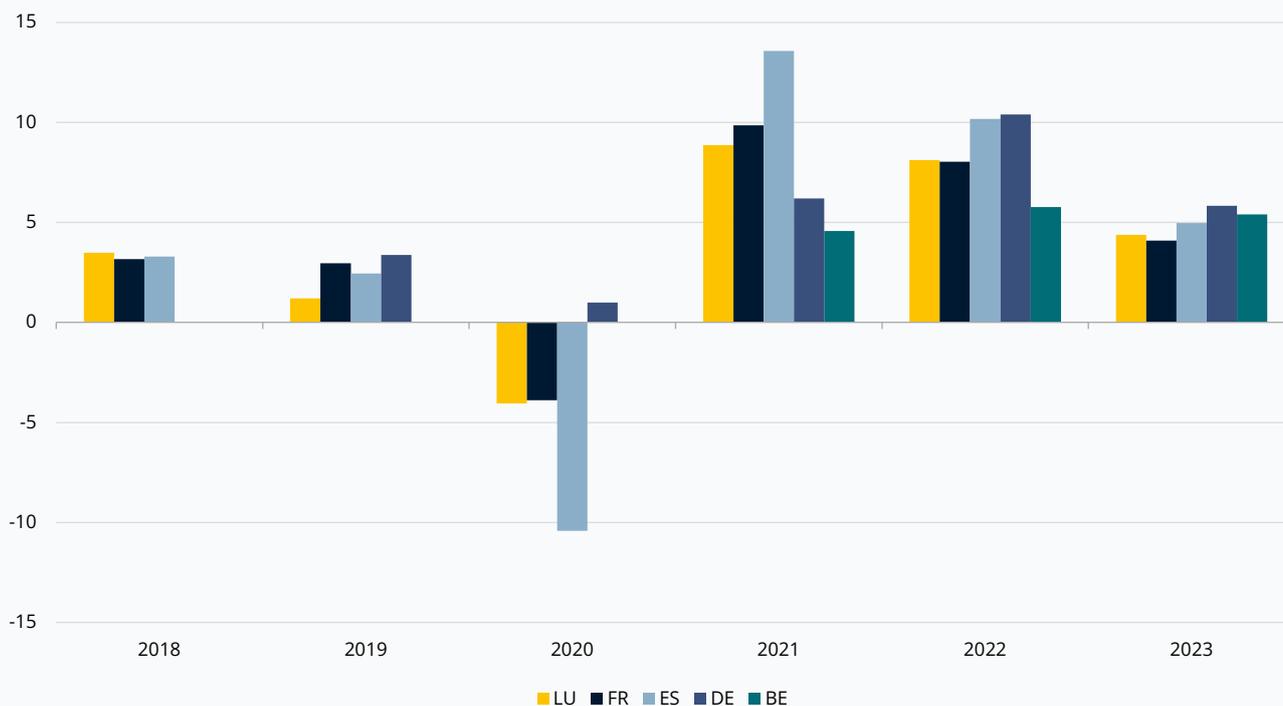
Les données publiques sont disponibles dans la rubrique <https://data.public.lu/fr/datasets/donnees-comptes-annuels/> sur la plateforme de données ouvertes luxembourgeoise.

Les données BACH sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.bach.banque-france.fr>

Extrait du guide d'utilisateur BACH disponible sous le lien suivant : https://www.bach.banque-france.fr/documents/BACH_Brochure_202502.pdf

Un benchmark européen avec les données des entreprises luxembourgeoises ?

Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net (en %), (NACE A à S, à l'exclusion de K et O, voir encadré méthodologique, ci-dessous)



Source : Base de données BACH - www.bach.banque-france.fr

Note : données exprimées en terme de médiane pour les entreprises non financières

La disponibilité des données dans la base de données BACH varie selon le pays membre. Certains pays disposent d'un historique remontant jusqu'à l'année 2000. Pour le Luxembourg, les données sont disponibles à partir de l'année de référence 2011, année de l'introduction de l'obligation de dépôt des comptes annuels sous une forme électronique et standardisée. Certains indicateurs, comme le taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net, n'ont été rajoutés dans la base de données qu'en 2016.

Le graphique ci-dessus a été généré à partir des données BACH et montre l'évolution du taux de croissance annuel du chiffre d'affaires net entre les années 2018 à 2023 (pour l'Allemagne, ce ratio n'est disponible qu'à partir de l'exercice comptable 2019 et pour la Belgique depuis l'exercice comptable 2021).

L'année 2020 est marquée par une solide chute de ce ratio, due principalement à la crise COVID qui a heurté toutes les économies plus ou moins fort. Les entreprises espagnoles ont particulièrement souffert, mais la reprise des activités a été également la plus positive en Espagne. Pour le Luxembourg ce ratio est établi à base de 1 200 sociétés et il suit de manière très rapprochée les évolutions constatées pour son voisin français et ceci à travers toute la période étudiée.

À PROPOS DE LA BASE DE DONNÉES BACH

La base de données européenne BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonized) fournit un cadre méthodologique ainsi que des indicateurs pertinents dans l'optique de suivre la santé financière des entreprises. Le Luxembourg à travers le STATEC et sa Centrale des Bilans s'est joint au programme BACH en 2017.

La dernière version de la base de données comprend douze pays européens (derniers chiffres disponibles):

Austria (2022), Belgium (2023), Croatia (2023), France (2023),

Germany (2023), Hungary (2022), Italy (2023),

Luxembourg (2023), Poland (2023), Portugal (2023),

Slovakia (2023), Spain (2023)

La base de données BACH est un outil d'analyse financière intéressant permettant de mener des analyses comparatives sur la santé financière des entreprises à travers différents secteurs, classes de taille et pays membre. En effet, le nombre conséquent de ratios calculés, à partir de données comptables fiables, et déclinés par quartiles et moyenne pondérée donne la possibilité au statisticien de potentiellement identifier des secteurs en difficulté en comprendre qu'il peut s'agir d'un problème de liquidité, d'endettement ou de charges salariales élevées par exemple. De plus, il est également possible de suivre un secteur d'activité sur une période donnée et de mesurer l'impact de crise économique.

Les ratios BACH couvrent en principe les activités non financières, c'est-à-dire tous les secteurs NACE à l'exception des secteurs K (Activités financières et d'assurance), O (Administration publique), T (Activités des ménages) et U (Activités extraterritoriales). Dans le tableau présenté ci-dessus, l'agrégat secteur le plus large dans BACH est utilisé, à savoir le secteur Z0, tel que référencé dans le guide d'utilisateur BACH.

Extrait du guide d'utilisateur BACH disponible sous le lien suivant :
www.bach.banque-france.fr/documents/BACH_Brochure_202502.pdf

Les données BACH sont disponibles sous le lien suivant : www.bach.banque-france.fr



STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statistiques.lu